

## SEANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2008

**Présidente :** Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN  
**Vice-présidente :** Mme Murielle MARCHIANDO  
**Secrétaire :** Mme Lucia BARBEY  
**Membres :** M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY, M. Dominique ZEHFUS

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Cédric ANNEN, Gilles AUGSBURGER, Damien BONFANTI, Alessandro CALABRESE, Mmes Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, MM. Jean FONTAINE, Roger GOLAY, John LINGG, Patrick LUSI, Christian MARCHIANDO, Alain MATHIEU, Cyril MIZRAHI, Frédéric OLOFSSON, Philippe PERRENOUD, Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, MM. Karel STUDER, Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, MM. Claudio VITALI, Pierre-Alain VOLERY

Assistent à la séance : M. François LANCE, Maire  
M. Frédéric RENEVEY, M. François BAERTSCHI,  
Conseillers administratifs  
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2008
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs –  
Séances des 25 août, 15 septembre, 6 octobre et 27 octobre 2008**  
**Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**
  - a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2009 et fixation des centimes additionnels **p. 447** **Arrêté**
  - b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 **p. 457** **Arrêté**
  - c) Divers
- 7) **Commission de l'environnement et développement durable –  
Séance du 9 octobre 2008 –**  
**Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**
  - a) Visite du dépôt du Grand-Lancy **p. 458** **Information**
  - b) Election du Président et du Vice-président **p. 458** **Information**
  - c) Plan lumières des Services Industriels de Genève **p. 458** **Information**
  - d) Aménagement de points de récupération enterrés – 5<sup>ème</sup> étape  
Crédit de construction (Fr. 200'000.--) **p. 459** **Arrêté**
  - e) Divers
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire –  
Séance du 29 octobre 2008 –**  
**Rapporteur : M. Patrick LUSI**
  - a) Périmètre de Lancy-Square – Ventes diverses **p. 461** **Arrêté**
  - b) Divers

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

- 9) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 29 octobre et 5 novembre 2008 – Rapporteur : M. Patrick LUSI**  
Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,44) sur les parcelles 4148 et 4313, feuille 28 de Lancy, pour la construction de 3 immeubles de logement, garage souterrain et parking couvert au chemin Henri-Wissner 2, 2A et 2B au Grand-Lancy **p. 462** **Arrêté**
- 10) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs – Séances des 15 septembre et 27 octobre 2008 – Rapporteuse : Martine CASUTT**  
Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Fondation immobilière communale **p.467** **Vote de principe**
- 11) **Commission de l'administration, affaires économiques, communication – Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2008 – Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**  
Désignation des présidents et vice-présidents des bureaux de vote 2009 **p. 468** **Vote**
- 12) **Commission des affaires sociales – Séance du 8 octobre 2008 – Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**  
a) Présentation du rapport intitulé « Etat des lieux Lancy-Sud » **p. 468** **Information**  
b) Divers
- 13) **Commission des sports – Séance du 28 octobre 2008 – Rapporteur : M. Karel STUDER**  
a) Présentation du nouveau comité de Lancy-Natation **p. 470** **Information**  
b) Piscine municipale de Marignac – Appel d'offre auprès de mandataires - Dossier de candidature **p. 471** **Vote de principe**  
c) Divers
- 14) Résolution du groupe Démocrate-chrétien s'opposant à la diminution de l'offre de transports publics au Grand-Lancy **p. 471** **Résolution**
- 15) Propositions individuelles et questions **p. 474**
- 16) Questions du public ---

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Bonsoir et bienvenue Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, du Conseil administratif, du public, ainsi qu'à Mme de Garrini, notre Secrétaire générale, aux cadres des divers services de l'administration communale, à Mme Augsburger, notre secrétaire du Conseil municipal, à M. Andrey, notre projectionniste, ainsi qu'à notre merveilleux huissier.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. FAVRE : Au sujet de la résolution qui est sur les tables et qui a été envoyée aux chefs de groupes, je souhaiterais qu'elle soit traitée au point 14) de l'ordre du jour.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Nous traiterons donc en point 14) cette résolution.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008****2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008**

---

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à notre procès-verbaliste.

**3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous n'en avons pas. A titre personnel, je souhaite toujours féliciter quoique un peu tardivement, d'une part, M. et Mme Andrey pour la naissance de leur adorable petit Vincent et d'autre part, notre actuel et ancien élus MM. Mizrahi et Föllmi pour leur élection à l'assemblée constituante.

Je remercie par ailleurs toutes celles et ceux parmi vous qui nous ont fait l'amitié à ma famille et à moi de leurs messages de condoléances.

Je voudrais encore exprimer mon souhait de voir la délicatesse exprimée par bon nombre d'entre vous dans ces circonstances, comme l'ouverture d'idées, le respect et la courtoisie qui ont dominé notre sortie jurassienne, se traduire également dans la tenue des débats à venir.

**4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. LANCE : Le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi au Grand Conseil pour la constitution d'une fondation immobilière communale, donc ce projet de loi devrait être voté dans les 3 mois.

Au niveau culturel, sur proposition d'une Conseillère municipale, le prochain concert du Groupe culturel de Lancy se déroulera pour la première fois à l'église du Christ-Roi au Petit-Lancy ce dimanche à 17 heures. Ce concert propose des grands airs d'opéras joués par l'Orchestre de St-Jean de Genève.

Deux autres concerts suivront, l'un le 30 novembre à 17 heures en l'église catholique chrétienne du Grand-Lancy et l'autre le 6 décembre à 20 heures en l'église catholique romaine du Grand-Lancy.

Vous signaler également la prochaine exposition de la Villa Bernasconi, intitulée « l'étrange beauté du monde », dont le vernissage se déroulera le 21 novembre dès 18 heures. J'aimerais vous rappeler les horaires de visites à ce sujet qui sont du mardi au vendredi de 14 à 18 heures.

Vous signaler également la prochaine exposition à la Ferme de la Chapelle « Les petits et grands formats » de François Burland, dont le vernissage est prévu le 25 novembre.

Enfin, dernière information, nous avons acquis des parapluies aux couleurs de Lancy que nous offrirons lors de différentes occasions, et à la fin de ce Conseil municipal, seulement à la fin pour des raisons de sécurité, nous offrirons à chacun un exemplaire de ce parapluie.

M. RENEVEY : Vu le tabac, si j'ose dire, lors de la dernière séance, des cendriers portables et suite à certaines demandes, j'en ai de nouveau un certain nombre. Vous pourrez venir en chercher tout à l'heure.

Pour répondre à M. Studer qui se posait la question des différents cépages qui étaient vers la rampe du Pont-Rouge. Je peux vous transmettre les renseignements suivants, il y a :

2 lignes côté pressoir « Muscat de la Birse Tahler », raisin rouge

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

5 lignes au centre « Muscat Bleu Garnier », raisin rouge  
3 lignes côté point de récupération « Palatina », raisin blanc

Ces variétés ont été sélectionnées pour leur rusticité et ne nécessitent aucun traitement.

M. BAERTSCHI : Pas de communication.

**5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS**  
**Séances des 25 août, 15 septembre, 6 octobre et 27 octobre 2008 –**  
**Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

---

**a) Examen et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2009 et fixation des centimes additionnels**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : 5 séances ont été consacrées aux divers aspects du budget, plus une séance de simulation sur la baisse du centime additionnel, la séance du mois de juin a déjà été rapportée. M. Lance nous donne les différents changements apportés depuis la première version. Il s'agit principalement de nouvelles répartitions de dépenses, de coûts d'études, de divers travaux revus et de la dotation de Fr. 2 millions pour la Fondation immobilière communale. Dans la dernière version, il y a encore deux modifications, un retrait de Fr. 390'000.-- pour le remplacement de certains arbres et un ajout de Fr. 150'000.-- pour la rénovation d'une villa. Le total des investissements à financer est de Fr. 29 millions.

Administration générale :

L'achat d'un nouveau camion tonne-pompe suscite des questions sur le transfert de charges des SIS sur les compagnies de pompiers volontaires. M. Lance informe qu'il a rendez-vous avec M. Maudet pour parler entre autres de cette problématique.

Un commissaire remarque que pour ces achats, il serait judicieux d'avoir une meilleure synergie avec les communes avoisinantes pour éviter les doublons.

Parcs et promenades :

L'augmentation du coût de l'Agorespace est due au refus du département d'un aménagement standard, il a fallu penser à un autre aménagement.

Sport :

La diminution du coût des travaux pour la dernière étape de Florimont fait suite aux dernières soumissions qui sont arrivées et le montant a pu être affiné.

Aide sociale :

La maison du Point Virgule ouvre une longue discussion, certains commissaires se demandent si on veut garder l'affectation actuelle. Si tout le monde reconnaît le travail des bénévoles, il est émis une certaine réserve quant aux bénéficiaires de ce lieu d'accueil. D'après un commissaire, l'Hospice Général a une grosse enveloppe pour ce genre de projet et pourrait éventuellement le prendre en charge. Il faudrait avoir le courage d'aborder le problème et de prendre une décision avant la rénovation du bâtiment.

## Séance ordinaire du 13 novembre 2008

Voirie :

Les principaux travaux concernent les rénovations de collecteurs.

Charges et revenus des capitaux :

Un commissaire ne comprend pas pourquoi il y a Fr. 2 millions de dotation pour la Fondation Immobilière, il semblerait qu'elle aurait les subventions nécessaires pour acheter et faire les travaux. M. Lance explique qu'ils ont préféré mettre cette somme au budget car les nouvelles venant du Den ou de la FPLC sont contradictoires.

Terrains et villas :

La commune pourrait acquérir la villa du 28 bis, avenue du Cimetière.

Suite à cet examen des investissements, un débat est ouvert, les groupes de Droite voudraient que le Conseil administratif et les chefs de services regardent à diminuer les dépenses, car ils sont les mieux placés pour avoir une bonne vision d'ensemble.

Les autres groupes trouvent qu'il n'y a pas d'excès dans ces projets d'investissements, la plupart sont des rénovations ou de l'entretien du domaine existant.

Pour les dépenses, on observe une augmentation de charges de Fr. 5.3 millions. Les principaux écarts sont :

Traitements du personnel : Fr. 400'000.--

Aménagement de place de jeux, mobilier scolaire et urbain Fr. 220'000.--

Restaurants scolaires Fr. 122'000.--

Entretien des immeubles Fr. 850'000.--

Groupement pour l'animation parascolaire Fr. 300'000.--

Institutions de la petite enfance Fr. 1'500'000.--

Subventions significatives :

L'alimentation du fonds d'art visuel représente Fr. 3.-- par habitant, par année. Le fonds de bienfaisance est surtout utilisé lors de grandes catastrophes.

Pour la télé locale la somme de Fr. 170'000.-- est estimée, le financement étant partagé avec Télélancy.

Des augmentations sont prévues pour le journal le Lancéen, le Groupe Culturel et la Fondation Culture et Rencontre.

L'augmentation de subvention de Fr. 1'000.-- à Fr. 10'000.-- pour les associations de parents d'élèves fait suite aux nouvelles directives du DIP, ce département devrait la prendre en charge.

Pour les clubs sportifs, seuls les clubs de foot et de basket n'ont pas d'augmentations, un commissaire craint que le nouveau délégué au sport suscite plus de demandes de subventions des sociétés sportives. C'est un risque et il faudra trouver quelqu'un qui ait le souci des deniers publics.

Police municipale :

Il est prévu d'engager 4 nouveaux agents de sécurité municipale, ils devront entre autres contrôler les nouvelles zones à macarons, ce qui engendrera une augmentation du revenu des amendes.

Il n'est pas facile de trouver des agents car les salaires divergent d'une commune à l'autre et les agents doivent suivre une formation qui commence au mois de septembre pour trois mois.

Il y a un loyer supplémentaire pour un nouveau poste au Petit-Lancy.

Incendie et secours :

Le montant de Fr. 100'000.-- de subvention en faveur de la caisse de secours des sapeurs pompiers n'est plus requis.

Protection civile :

Le groupement de sécurité de Lancy va rééditer une brochure explicative.

Culture :

Un commissaire aimerait connaître le taux de fréquentation de la villa Bernasconi et de la ferme de la Chapelle. M. Lance rappelle que l'objectif est également d'ouvrir la population à une certaine forme de culture et, en plus, de classes se rendent aux expositions.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Immeubles du patrimoine financier :

Un concierge sera engagé par la Régie Brun et cette charge n'apparaît plus dans celles de la commune.

Les loyers sont revus à la hausse après chaque départ de locataires, mais la commune se situe encore bien au-dessous du marché genevois.

Ecoles :

Une augmentation des repas de Fr. --.50 est remarquée. Elle fait suite à une augmentation du prix du fournisseur, certains craignent que le montant devienne trop élevé pour des parents non subventionnés. M. Baertschi signale que les parents ne paient que la moitié du prix réel. Une commissaire estime qu'il ne faut pas rendre la vie trop facile aux parents et que ce n'est pas à la société de prendre en charge leur progéniture.

Crèches :

Une différence de subvention est constatée entre la crèche Domino Fr. 1,5 million pour 70 enfants et pour la crèche du Plateau Fr. 1,7 million pour 60 enfants.

Pour la crèche Domino ce n'est qu'une estimation et le montant peut fluctuer.

La dernière séance de l'examen du budget commence par une motion d'ordre de l'Union Radicale-Libérale qui rappelle que la commission n'a pas traité la motion qui demandait la baisse de 2 centimes additionnels.

M. Lance rappelle que Mme Andrey nous a fait une simulation de la baisse du centime et il est paru évident qu'avec une telle baisse, le budget ne serait pas équilibré et les municipalités n'ont pas le droit de présenter un budget déficitaire. Le Conseil administratif est allé partiellement dans le sens de la motion en proposant une baisse d'un centime.

Après une discussion animée la motion est passée au vote et refusée par 5 voix contre 4.

Un commissaire fait une deuxième motion d'ordre, il demande que le budget des charges soit identique au budget 2008, sauf pour les masses salariales et leurs indexations, plus l'engagement des 4 ASM.

M. Lance ne comprend pas comment on pourrait bloquer toutes les autres charges alors que la Droite a accepté l'augmentation de 40 places de crèche et s'est également battue pour maintenir le restaurant scolaire à l'école Cérésole. Le Conseil administratif ne se voit pas diminuer les prestations dans une commune en pleine expansion.

Les autres commissaires trouvent dommage que le seul souci de la Droite soit la répression, avec l'engagement des ASM et qu'elle refuse par exemple l'engagement d'un délégué au sport qui devient nécessaire, vu l'augmentation croissante des clubs de sports et de leur utilité dans la prévention.

M. Renevey trouve regrettable de ne plus arriver à un consensus, il répète que le Conseil administratif a fait un effort avec la baisse du centime additionnel et c'est quelque chose qui pèse dans la balance.

La motion est refusée par 5 voix contre 4.

Un commissaire demande ce qui en est de la proposition de la Gauche pour diverses aides à la population.

Le Service social a étudié ces propositions et il s'avère que ces prises en charges existent déjà, (allocation de formation, modes de gardes alternatifs, assistance pour personnes handicapées, chèque santé).

À la fin de l'examen du budget, un commissaire demande que chaque point soit voté séparément. La commission accepte ce principe.

L'administration générale, l'enseignement et formation, et le trafic sont acceptés : par 5 voix pour et 4 abstentions

La sécurité publique et la culture et loisirs totalisent : 4 voix pour, 1 contre et 4 abstentions

La prévoyance sociale : 4 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention

La protection et aménagement de l'environnement : 4 voix pour et 5 abstentions

Finances et Impôts : 5 voix pour et 4 contre.

Total des Charges : Fr. 97'282'976.--

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Total des revenus : Fr. 97'779'713.--  
Excédent des revenus : Fr. 496'737.--  
Vote global : 4 voix pour et 5 contre

Après l'effet de surprise et l'explication de ce refus, un commissaire n'étant pas favorable à certains points ne voyait pas accepter la totalité.

Le Président lit l'arrêté d'approbation des budgets qui est soumis au vote et approuvé par 5 voix pour et 4 contre.

M. ANNEN : L'Union Libérale Radicale, comme vous l'imaginez, refusera ce budget 2009, et ce malgré le demi-pas du Conseil administratif en nous présentant une baisse d'un centime additionnel qui, soit dit en passant, est une baisse uniquement conjoncturelle. De plus, vous remarquerez que la non-maîtrise des charges nous fait augmenter le budget de plus de 10 % par rapport aux comptes 2007.

En résumé, nous acceptons de recevoir un peu moins ; mais nous continuons de dépenser plus.

Quelques explications : Avril 2008, dépose d'une motion des 3 groupes Libéral-Radical, UDC et MCG pour la baisse de 2 centimes additionnels et la présentation d'un budget équilibré 2009, tenant compte de cette baisse. Qu'est-il ressorti de cette motion ? Uniquement un cadeau fiscal sans tenir compte de la demande la plus importante : la maîtrise des charges afin d'éviter l'explosion exponentielle des budgets qui se confirme depuis 5 ans. La motion est renvoyée aux oubliettes, pardon je voulais dire à la Commission des finances.

Un soir de mai 2008, à la Commission des finances, une analyse nous informe par ICF + PP + FEC + FPI à la puissance 46 que ce n'est pas possible ! Pas de trace de la réforme de la péréquation, ni de la fin du fonds d'équipement communal et encore moins des effets induits de l'augmentation de l'Indice de Capacité Financière, sans la baisse du centime additionnel. Pas la moindre discussion entamée sur la maîtrise des charges.

Juin 2008 présentation du budget des investissements, une ou deux remarques sur des points précis repoussés à de plus amples informations. Toujours pas d'analyse sur les priorités qui pourraient être prises pour maîtriser les charges. Normal ce sont les investissements !! Nous serons patients.

Fin août 2008, investissement bis repetita. Toujours les mêmes remarques. Information orale et sommaire sur l'augmentation des charges, toujours pas d'information du canton. Nous patienterons encore un peu.

Septembre 2008, investissement tertio. Idem. Information globale sur les charges de fonctionnement. Youpi, bientôt le détail. Toujours pas de nouvelles du canton ! Notre patience va être récompensée.

Octobre 2008. Enfin une présentation sectorielle totale et détaillée. Dommage, encore raté. Un dicastère sur 3 nous est présenté. Des nouvelles du canton. Enfin ! Bonne nouvelle, vous vouliez 2, on peut vous donner 1. Une moitié et un tiers, mais rien d'entier. Pas de réflexion possible sur une globalité. Peut-être que nous aurions dû demander 4 pour avoir 2, je ne pensais pas devoir discuter comme sur les souks.

16 octobre 2008, le budget total est présenté au Conseil municipal et, pour la première fois, avec tous les chiffres. Les charges augmentent de 11 % et les produits diminuent de 2,5 %. Pas de réelles réflexions et notre mutisme devant tant d'incohérence en surprend plus d'un. Mais les discussions dans 10 jours s'annoncent animées.

27 octobre 2008, commission des finances. Les groupes représentant les motionnaires demandent à la Commission de se prononcer formellement sur la motion, ceci n'ayant jamais été débattu. Motion refusée. Motion d'ordre pour bloquer l'enveloppe budgétaire à un niveau raisonnable pour répondre à la nécessité de maîtriser les charges. Motion d'ordre refusée. Budget refusé, puis accepté par le biais de l'arrêté. Une logique implacable devant ce manque de réflexion.

Nous voici aujourd'hui réunis pour voter le budget qui ne nous convient pas et que nous refuserons. Lorsque nous voyons que, tant le canton, que certaines communes limitrophes, baissent la fiscalité sensiblement et logiquement fixent

## Séance ordinaire du 13 novembre 2008

des priorités pour maîtriser les charges. Il nous paraît responsable durant cette période de récession probable de donner l'exemple à nos contribuables qui devront faire attention à leurs dépenses. Alors, montrons-le-leur.

M. LUSSI : La lecture du budget ainsi que celle des rapports de la Commission des finances, puis l'écoute du rapport de synthèse de la commissaire vous ont, sans doute, déjà permis de forger votre opinion.

J'utiliserai donc cette tribune pour indiquer, à ceux qui nous écoutent, voire qui relatent dans la presse, le fond de la réprobation que notre groupe UDC entend présenter à ce budget 2009.

Il n'est pas concevable de continuer cette exponentielle hausse des dépenses qui n'est pas en adéquation avec l'augmentation de la population lancéenne.

Entre 2003 et 2009, des dépenses qui augmentent de plus de 40 % et une population résidente dont le nombre augmente de moins de 3 %.

Trois titres de chapitre me semblent appropriés: Illusion – Mythe – Réalités.

### *Illusion*

La motion présentée le 17 avril 2008 était claire et raisonnable. L'Alliance lancéenne pour une fiscalité raisonnable demandait un budget équilibré 2009 avec une baisse de 2 centimes additionnels pour les revenus.

Renvoyée en commission, nous n'avons pu, à ce jour, lire, étudier, débattre sur un projet de budget complet incluant les termes de cette motion.

Car l'illusion, pour ceux qui nous écoutent, est dans le projet de budget présenté. Moins un centime est uniquement conjoncturel et permet de boucler l'exercice avec un bénéfice annoncé moins indécent qu'à l'habitude. Mais regardez les chiffres. L'intégralité des argumentations de budget voulues par nos adversaires politiques et le Conseil administratif y figurent :

Charges 2008 : Fr. 90'941'984.--

Charges 2009 : Fr. 97'282'976.--

Soit une augmentation des charges annoncée de 7 % (6.97 % pour les puristes selon indiqué dans la littérature).

En commission, il nous a été reproché de ne pas vouloir être consensuels.

Le consensus, belle formule plus qu'actuelle pour le politiquement correct de certains. Mais où commence la volonté consensuelle, dans les arguments polémiques ou dans l'élaboration d'une proposition ?

Notre alliance a voulu présenter une motion raisonnable, consensuelle, pour permettre un rassemblement sur les réels enjeux financiers de ces prochaines années ...

Certains, parmi nous, demandaient dès le début une diminution de 4 centimes additionnels. Nous aurions dû les suivre car le constat final de ce soir est que le consensus pour la Gauche n'est pas l'étude de la proposition, mais un marchandage incontournable... A 4 centimes de diminution, nous serions ce soir avec un projet à 2.

### *Le mythe*

Baignés dans l'euphorie de ces derniers exercices où les recettes fiscales ne faisaient qu'augmenter, nous entendions constamment cette même rengaine : nous devons dépenser et investir. La dette n'est pas un problème majeur pour une communauté publique.

Vous entendrez certainement les dernières strophes de nos adversaires ce soir. Puis, je vous prie de croire sincèrement qu'en la circonstance, il est rageant d'avoir raison, depuis le début de l'été, nous vivons une crise profonde dont certainement, on nous cache la réelle ampleur.

Non, l'argent ne coulera plus à flot tant dans les ménages dans notre commune ainsi que dans les caisses de notre administration.

Les symboles et les mythes de l'histoire antique méritent d'être mis en perspective. Je vous invite à ne pas écouter le chant des sirènes. Ces créatures, selon la mythologie grecque, hybrides, mi-femme, mi-oiseau qui chantent au dessus des mers pour attirer les navigateurs et les conduire à la noyade ...

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008***Réalités*

La situation actuelle implique, pour le moins, une période d'observation active quant à l'horizon 2009, 2010, de la situation économique de notre canton et commune.

Contenir nos charges dans l'ordre de grandeur du budget 2008, regarder des engagements statutaires et conjoncturels n'est pas une régression.

Limiter dans ce laps de temps nos investissements quant on nous annonce que nous devons, pour le budget 2009, recourir à l'emprunt de plus de Fr. 20 millions, est de la sagesse, pas de l'hérésie ou de l'obstruction.

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera le budget 2009, tel que présenté. Une grande responsabilité lourde en conséquences sera dessinée à l'issue de ce vote. Pour cette raison, notre groupe demande que le vote se fasse à l'appel nominal, selon l'article 7.2 de notre Règlement du Conseil Municipal.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Il faut que 3 personnes appuient cette demande. Cette demande est donc acceptée.

M. GOLAY : Avant d'intervenir directement sur le projet de budget, le groupe du Mouvement Citoyens Genevois relève et dénonce la manière dont a été traitée la motion émanant de l'Union Libérale-Radicale, de l'UDC et du MCG qui demandait une baisse du taux des centimes additionnels de deux centimes pour le budget 2009.

En effet, lors de la dernière séance de la Commission des finances, cette motion n'était même pas portée à l'ordre du jour, malgré son dépôt en avril 2008. De ce fait, l'entrée en matière a été demandée en urgence par les signataires de ce texte législatif et le débat a été finalement accepté par les membres présents.

Malgré tout, la majorité a rejeté très rapidement, pour ne pas dire sans discussion, cette motion. Il sied de préciser que les commissaires présents à cette séance n'avaient qu'un projet de budget 2009 comprenant la baisse d'un centime additionnel. Dès lors, nous constatons que les commissaires n'ont pas pu se prononcer en toute connaissance de cause sur un projet de budget comprenant une baisse de deux centimes.

A ce propos, nous dénonçons donc le manque de sérieux et de respect du Conseil administratif à l'égard des motionnaires bafouant ainsi les droits démocratiques et de l'information vis-à-vis des représentants du peuple.

Pour revenir au projet de budget 2009 qui nous est présenté ce soir, le groupe MCG ne peut pas le soutenir. A la lecture de ce projet de budget, nous constatons que les charges augmentent de Fr. 5'547'000.--, soit de 7 % entre le budget 2008 et celui d'aujourd'hui. Il s'agit donc d'une progression substantielle pour ne pas dire irresponsable. D'autre part, entre le budget 2003 et celui de 2009, nous relevons une progression de plus de Fr. 26 millions, soit une augmentation de 42 %, en 6 ans.

A ce rythme, les finances de Lancy sont assurées de partir totalement à la dérive et nous prenons ainsi le risque que la commune soit mise un jour sous tutelle.

Ce soir, nous demandons et voulons un budget équilibré qui tienne compte du renchérissement des salaires du personnel, de certaines subventions communales essentielles. Nous acceptons également les quatre postes de ASM au maximum pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Par conséquent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à rejeter ce projet de budget 2009 et d'exiger de la part du Conseil administratif de nous présenter un autre projet de budget qui soit équilibré et tenant compte de la baisse des deux centimes additionnels demandés, vu les comptes 2008 et les prévisions des recettes fiscales de la même année.

M. MATHIEU : *Au sujet des 47 centimes additionnels* - Le seul nombre naturel positif compris entre 46 et 48, un élève d'école enfantine vous le dira, est 47. Ce nombre de 47 centimes additionnels est un véritable

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

consensus étant donné la définition de ce terme par wikipédia : accord de plusieurs personnes sur un sujet déterminé, accord signifiant toujours selon le même dictionnaire : union entre plusieurs personnes causée par une conformité de volonté.

A ce consensus, certains de ce Conseil n'adhèrent pas. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas eu de recherche de consensus. A priori, les Verts penchaient pour la conservation des 48 centimes additionnels, mais se sont ralliés à la proposition du Conseil administratif constatant que cette entrée fiscale permettait un budget respectueux de certaines priorités sociales et suffisamment prudent pour faire face à de futures années pleines d'incertitudes.

Les véritables retombées de ce budget seront pleinement effectives dans 2 ou 3 ans, mécanisme de la péréquation financière oblige. Malheureusement, pour permettre à tous les administrés de profiter équitablement d'une baisse d'impôt, une commune n'a pas les outils appropriés. Cette baisse linéaire du centime profite très peu aux bas revenus, pas du tout aux personnes précarisées qui ne payent pas d'impôt. Elle avantage moyennement la classe moyenne et n'est d'aucun secours pour les familles.

Le canton, lui, a les outils spécifiques pour cibler certaines populations. La nouvelle loi fiscale cantonale est à bout touchant : son mode de redistribution est socialement plus juste, mais elle va avoir des répercussions au plan communal. Actuellement, si quelqu'un paie 100 au canton, il paie 47 à Lancy. Si, avec la nouvelle loi, il paie 90 au canton, il payera 42.30 à notre commune. C'est pourquoi nos 47 centimes sont raisonnables et je pense qu'il faudra les pérenniser pour plusieurs années. De plus, la crise n'a pas encore déployé tous ses effets.

*Au sujet du budget des investissements* - Le budget des investissements permet un bon entretien de notre patrimoine et anticipe de nouvelles réalisations nécessaires au développement de notre commune. Notons que la maîtrise de la dette à son niveau actuel doit être une préoccupation de notre Conseil, les Verts sont favorables à ce budget pouvant permettre la relance locale de certaines activités économiques.

*Au sujet du budget de fonctionnement* - Au niveau du budget de fonctionnement, les Verts ont fait preuve de consensus. Certaines dépenses sociales et environnementales auraient pu être réclamées. Mais le fait que le bénéfice soit attribué à la maîtrise de la dette nous a satisfaits dans un second temps.

*Au sujet de la méthode de la Commission des finances* - Pour la méthode, je l'ai dit en commission, malgré le fait d'avoir débuté l'étude du budget en juin, elle a frustré beaucoup de monde, moi, y compris. En effet, étudier les dépenses tranche par tranche en n'apprenant le montant des recettes qu'à la dernière séance poussent certains à agir pour augmenter les prestations et d'autres pour diminuer les coûts, le mécanisme de la maîtrise des dépenses. Cette méthode ne pousse pas au consensus. Je n'ai pas de solution miracle mais la commission doit s'y atteler. Les Verts recommandent donc le vote de cet arrêté sans amendement. Je vous remercie de votre attention.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a analysé le budget de la prochaine année et a même, avec un peu de retard, formulé des propositions nouvelles sur ce sujet. Le budget qui nous est présenté prévoit un léger boni d'un demi-million de francs, et ceci avec une baisse d'un centime additionnel (47 au lieu de 48 centimes).

Nous attirons l'attention de vous tous que les prévisions faites par notre Service financier, les années à venir seront dans les chiffres rouges. Nous vous demandons, au nom de la raison, de bien peser votre vote; premièrement pour Lancy et, deuxièmement, pour la nouvelle génération qui ne doit pas payer les pots cassés, suite à notre mauvaise analyse de la situation.

Nous entendons certaines personnes dire : il n'y a qu'à couper dans les dépenses. Nous vous demandons lesquelles ? Les investissements avec tout ce que cela implique, les rénovations des écoles communales, les aides aux sociétés locales (sportives ou autres), la petite enfance, l'aide aux personnes âgées et handicapées ?

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Nous vous rappelons que la Commission de finances s'est réunie à 5 reprises sur ce budget 2009. Le Conseil administratif a fait un geste envers les personnes qui demandent une baisse du centime additionnel, en le baissant d'un point, ce qui a provoqué une refonte du budget afin de l'équilibrer.

Pour conclure, nous remercions le Service financier communal ainsi que l'ensemble du personnel de notre administration. Le groupe Socialiste votera ce budget 2009.

Mme CASUTT : Le groupe Démocrate chrétien acceptera le budget 2009. Les investissements prévus ne nous semblent pas être des objets de luxe, il y a une grande partie pour les rénovations de bâtiments existants, pour les canalisations et les réfections du réseau routier.

Les frais de fonctionnement ont une progression inévitable dans une commune comme Lancy qui est en pleine expansion. Les postes qui se retrouvent avec les plus gros écarts sont les salaires Fr. 959'000.--, les écoles Fr. 405'000.--, les entretiens de bâtiments, routes et canalisations Fr. 919'000.--, les charges fiscales Fr. 639'000.--, les dédommagements à la FAS'e et au GIAP Fr. 639'800.-- et finalement les subventions (essentiellement aux crèches) Fr. 1'624'300.--.

En l'état, même si les prévisions fiscales annoncées par le canton à fin septembre semblaient encore favorables, nous savons tous que, ces derniers mois, les milieux financiers ont été passablement bousculés et que ceci va influencer la fiscalité d'une manière défavorable.

La baisse excessive du centime additionnel nous semble dangereuse. Nous savons qu'il est toujours plus facile de baisser le centime que de le remonter, et la commune risque de devoir engager plus de travaux dans les prochaines années pour maintenir un revenu aux petites entreprises de la commune.

Nous voulons maintenir les prestations à la population avec un service des sports digne d'une commune de bientôt 28'000 habitants. Un service de voirie approprié et la possibilité d'avoir des maisons de quartier pour les jeunes et un service culturel qui puisse présenter des expositions variées et de bons concerts pour la population plus âgée.

Nous sommes surpris que les groupes désirant des économies ne se soient pas prononcés lors des premiers examens du budget et qu'ils aient attendu la dernière séance pour présenter des motions d'ordre. Nous aurions voulu que ces groupes décident d'enlever les points qui leurs semblaient être de la fioriture.

Nous ne sommes pas plus en accord avec les groupes de Gauche qui voudraient inventer de nouvelles prestations à la population, nous savons pertinemment bien qu'il serait aussi difficile de diminuer les prestations que de relever le centime additionnel.

Nous remercions le Conseil administratif d'avoir présenté un budget équilibré, tout en prenant en compte des besoins de tous, et le Service financier pour la clarté des documents. Nous avons apprécié la nouvelle version couleur qui est plus agréable et plus claire.

M. FAVRE : Je voudrais juste revenir sur l'intervention des trois groupes opposants qui annoncent qu'ils vont s'opposer au budget. Il faut bien admettre que dans ce Conseil, nous sommes 35, tous les avis sont partagés, aucun n'est majoritaire, aucun n'a la science infuse. Après les avoir écoutés, j'ai l'impression d'avoir été un « abruti » qui ne comprenait rien, qu'ils avaient totalement raison sur tout, que le Conseil administratif faisait tout faux, que les 2/3 de ce Conseil étaient un peu bloqués, bornés. Il faut arrêter maintenant, certaines remarques sur le Conseil administratif ont été vraiment très désagréables, cela est allé très loin. L'année dernière, c'était la roulette, le casino. Cette année, la Commune va faire faillite, va être mise sous tutelle, on est d'accord c'est un vote, c'est important, mais les limites ont été dépassées surtout ces jours, vis-à-vis de M. Lance.

Deuxième remarque, comme l'ont dit Mme Casutt et M. Mathieu, 47 c'est entre 48 et 46. Vous n'êtes pas majoritaires à Droite, la Gauche n'est pas majoritaire, le PDC est au centre. Nous avons discuté avec le MCG, l'UDC et l'ULR pour leur dire, venez au centre, faites un geste de notre côté, on en fait un du vôtre. Le Conseiller

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

administratif est arrivé à convaincre ses deux collègues, de baisser ce centime de 48 à 47, il a fait un gros travail, il est arrivé à réduire les exigences des partis de Gauche. Alors, essayez le même travail avec les partis de l'Entente, de Droite, de les ramener à la raison, trouver un consensus. Une commune qui a des finances saines, une commune qui est très bien gérée, qui fonctionne magnifiquement bien. A vous écouter ce soir, on se croirait dans une commune, je ne citerai pas de pays, mais cela fait un peu peur.

Je vous en prie, l'année prochaine, si je suis encore là, je voudrais que ce soit un peu plus modéré le vote des finances, parce que j'ai entendu des choses qui ne m'ont pas fait plaisir.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Je salue votre intervention M. Favre et particulièrement l'insistance sur le respect exprimé à l'égard de notre Conseiller administratif.

M. AUGSBURGER : Je ne pensais pas prendre la parole ce soir, mais vous m'y obligez. J'aimerais simplement dire que tout le monde a raison. On a parlé du 17 avril 2008, ne soyez pas surpris ce soir que cela se passe de cette façon.

Je veux juste reprendre la rubrique 3 « Culture et loisirs », investissement par directions et fonctions. Nous avons aux comptes 2003, dans les dépenses Fr. 4'021'000.--, dans les recettes Fr. 966'550.--. Quand on arrive en 2007, pour les mêmes comptes, nous avons dans les dépenses Fr. 7'101'000.--, il ne reste plus que Fr. 97'330.-- de recettes. Dans les budgets 2008, j'aimerais quand même que M. Lance nous annonce qu'on va quand faire environ cette année Fr. 10 millions de bénéfice par rapport au Fr. 14 millions de l'année passée. Budget 2008 par direction Fr. 8'220'000.-- et on baisse les recettes à Fr. 44'000.--. Pour le budget 2009, Fr. 8'290'000.--, mais par contre il n'y a plus que Fr. 40'000.-- de recettes. Je suis désolé, mais cela demande une légère explication.

Vous auriez présenté 2 centimes ce soir, tout passait comme une lettre à la poste. La guéguerre est faite, on sait comment cela va finir ce soir, je vous souhaite une très bonne soirée.

M. LANCE : Je ne veux pas entrer dans le détail par rapport aux interventions de ce soir. Il y a certaines interventions qui commencent à me sortir par les oreilles, cela est clair et net. Je crois qu'on a expliqué, réexpliqué les choses pendant des mois et des mois. De dire qu'il n'y a eu aucune réflexion durant les 5 commissions des finances pendant lesquelles nous avons abordé ce budget 2009, c'est très bien, M. Annen, vous ironisez, mais là, vous dépassez les bornes. Vous avez eu la possibilité de vous exprimer lors de ces commissions des finances, vous vous êtes exprimé très timidement pendant les 4 premières séances, vous n'avez pas fait de proposition, vous n'avez pas demandé le vote sur certaines de vos propositions, il ne faut pas revenir là-dessus en plénière, en disant que le Conseil administratif n'a fait aucune proposition. Je regrette, c'est à vous Conseillers municipaux, de faire des propositions, ce n'est pas au Conseil administratif qui vous propose le budget. Ceci est la première chose.

Deuxième chose, lors de cette fameuse séance du 17 avril 2008, lorsque vous avez proposé cette baisse de 2 centimes, je vous ai dit que ce n'était pas le moment de baisser de 2 centimes. Par rapport à la situation économique qui se dégradait déjà en avril 2008, M. Aeschbacher me répondait à ce moment-là : ces résultats sont dus à la bonne conjoncture, et contrairement à ce que dit M. Lance, je me permets de citer les prévisions du groupe de perspective économique de mars 2008 : « le groupe de perspective économique souligne qu'il n'y a pas lieu de craindre une récession économique en 2008 ». Je peux vous dire qu'au jour d'aujourd'hui, quand je vois que M. Yvan Pictet, propriétaire et associé de la Banque Pictet, dit en public : « Genève risque de perdre Fr. 500 millions d'impôts dès 2009 », je ne sais pas où est la bonne conjoncture dans ces conditions-là.

De baisser le centime additionnel dans cette incertitude économique, c'est de la folie pure. Comme l'a dit M. Favre, les groupes PDC, Verts et Socialistes ont fait un effort par rapport à votre demande de baisse de centimes additionnels, nous sommes allés dans votre sens. Je peux vous dire que c'est une contrainte de baisser le centime au jour d'aujourd'hui. Si la situation économique se détériore encore ces prochains mois, c'est clair que la commune va être dans une situation délicate.

C'est vrai que les charges ont augmenté par rapport au budget 2008 sur le budget 2009 de plus de Fr. 6 millions. Vous avez dit que vous ne vouliez pas toucher à l'indexation des salaires, aux mécanismes salariaux et à

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

l'engagement de 4 ASM, et toujours est-il que, sur ces Fr. 6 millions d'augmentation de charges, les salaires représentent déjà un montant de Fr. 950'000.--.

En regard de cette augmentation des charges de Fr. 6 millions, les subventions aux sociétés communales, subventions sociétés hors commune, c'est Fr. 1'624'300.-- d'augmentation par rapport au budget 2008, qui est due principalement au développement des institutions de la petite enfance. Vous avez accepté au mois de septembre l'agrandissement de la crèche Domino. Vous n'avez pas remis en cause les crèches. Alors, comment pouvez-vous dire aujourd'hui, nous voulons rester sur les dépenses du budget 2008 ? Je n'arrive pas à comprendre.

Autre exemple au niveau de l'augmentation de ces charges, les dédommagements versés à la FAS'e et au GIAP. Le GIAP, on ne peut pas passer à côté, je vous rappelle pour celles et ceux qui ne le savent pas, le GIAP, c'est le Groupement Intercommunal pour le Parascolaire, c'est Fr. 250'500.-- en plus sur 2009, simplement par le fait que les communes genevoises vont prendre en charge un peu plus par rapport au canton. On ne peut pas passer à côté. La FAS'e, tout le monde se plaint durant l'année du manque d'encadrement des jeunes dans les centres de loisirs, dans nos rues, se plaint de l'incivilité, par conséquent, nous faisons un effort sur l'action de la FAS'e. Là aussi, vous dites non, il faut rester sur le budget 2008. Encore, une fois, je n'arrive plus à comprendre.

Les amortissements du patrimoine administratif font partie évidemment de l'augmentation de ces charges, c'est Fr. 245'000.--, ce sont des charges incompressibles. Concernant les compensations financières aux communes françaises et les frais de perception des impôts, c'est le canton qui détermine ces montants. Je suis tout à fait d'accord, nous avons constaté que l'administration fiscale nous a communiqué, début septembre, une estimation des recettes fiscales qui était très bonne, elle était trop bonne pour ma part, d'où cette charge supplémentaire. Fr. 639'800.-- en plus, en rapport avec l'augmentation des recettes, on ne peut pas passer à côté. Je reconnais il y a certains postes, comme les écoles, mobilier scolaire, places de jeux, repas préparés par les restaurants scolaires, nous pourrions demander à nos fournisseurs de bloquer leurs prix sur 2008, mais en risquant de nuire à leur entreprise. Entretien des routes et canalisations, entretien courant des espaces verts, c'est évident que s'il y a une crise en 2009, nous allons réduire ces dépenses. Mais, il ne faudra pas vous étonner si nous recevons des plaintes de nos citoyens par rapport à certains états de nos bâtiments, à certains états de nos routes. Je n'arrive pas à comprendre votre position.

Baissez de 4 centimes, M. Lussi, allez-y, allez-y, c'est très bien, vous n'arrêtez pas de défendre les prestations à la population. Comment voulez-vous assurer ces prestations à la population si vous baissez les impôts. Expliquez-moi, je n'arrive pas à comprendre.

Encore une fois, je l'ai dit au moins dix fois cette année, nous sommes dans une commune qui est en plein développement, nous arrivons à 27'794 habitants au 30 septembre 2008 à Lancy. Cette population va encore grandir, des quartiers vont se développer à la Chapelle-les-Sciers, aux Marbriers, à Sovalp et autres, nous aurons encore besoin d'autres infrastructures. Nous ne pouvons pas bloquer nos dépenses pour 2008, ce n'est pas possible. Je crois qu'il faut un peu réfléchir à un moment donné. Pour vous, la position de bloc monolithique, UDC, MCG, ULR, et de je ne sais quoi encore, c'est uniquement une manoeuvre politique pour qu'on en parle demain dans la Tribune de Genève et éventuellement à CanalOnex qui nous fait le plaisir d'être avec nous ce soir. En parlant de CanalOnex, M. Annen, vous faites partie d'un groupe de travail sur la future télévision locale, je ne vous ai jamais entendu remettre en question ce projet. Il y a pourtant aussi une ligne budgétaire qui va se trouver sur 2009 à raison de Fr. 170'000.-- qui n'existait pas en 2008.

M. BONFANTI : Je voulais m'adresser au groupe ULR, je comprends que vous puissiez être contre le budget. Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est que tout au long de l'année, vous avez accepté 90 % des arrêtés qui ont été votés en commission, et vous arrivez en fin d'année, et vous êtes contre le budget. Il y a une certaine illogique, si vous refusiez, comme certaines fois, le MCG ou l'UDC l'ont fait, je comprendrais, mais, vous ne vous absteniez pas, vous ne refusez pas les arrêtés, vous acceptez 90 % de ces arrêtés, et ensuite vous venez refuser le budget, c'est totalement illogique.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

M. LUSSI : Je ne voulais pas ouvrir la polémique, je prends de plein fouet, et j'accepte les remarques de M. Lance. Permettez-moi simplement de dire qu'effectivement, nous avons une discussion politique, voire, une conception politique différente.

Il est clair que nous avons parlé dès le 17 avril, d'une enveloppe budgétaire. Vous dites que c'est aux Conseillers municipaux d'argumenter sous tel ou tel poste, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas ma conception. En effet, vous avez l'administration, vous avez des chefs de service qui sont bien plus compétents que nous. Par contre, votre devoir et votre responsabilité face à la population, est d'annoncer au Conseil administratif, quel montant global nous voterons pour ceci.

Pour M. Bonfanti, il est clair qu'au cours de l'année, nous votons ces arrêtés. Je crois me souvenir qu'ils ont trait à des budgets antérieurs budgétés, qu'ils ne sont pas dans la perspective du futur mais sont déjà des dépenses prévues.

M. FAVRE : Juste pour revenir sur l'intervention de M. Augsburger. Est-ce qu'il peut préciser sa dernière phrase ?

M. AUGSBURGER : Je ne me souviens plus.

M. FAVRE : S'il y a un référendum lancé contre le centime additionnel, je voulais attirer l'attention des gens, cela veut dire que la commune, dès l'année prochaine, devra avoir des prévisions mensuelles qui auront des incidences sur les augmentations des salaires des employés et qui vont gêner énormément le fonctionnement de la commune. Je crois que ce serait vraiment jouer avec le feu que de s'amuser à cela.

M. BONFANTI : J'aimerais répondre à M. Lussi. J'ai de la peine à comprendre, je sais que vous avez maintenu certaines fois les discussions de groupes concernant les prestations et autres. Ce que je ne comprends pas, c'est qu'on refuse un budget, mais qu'on ne soit pas capable de dire, et bien cette fois, on va s'attaquer à cette prestation-là, on l'élimine. Vous n'avez rien fait de tout cela, et même les partis de Droite ne l'ont pas fait. Vous dites au Conseil administratif d'enlever des prestations, mais ce n'est pas au Conseil administratif d'enlever des prestations, c'est à nous de décider de ce que nous voulons. C'est à vous de prendre vos responsabilités et de décider qu'est-ce que nous allons enlever à certains types de prestations. Vous devez le faire, vous ne devez pas attendre 2 ans pour venir nous dire qu'il faut enlever tel type de prestation, et non pas de dire c'est aux autres de le faire. C'est à nous de le faire, M. Lussi. C'est à vous de prendre des responsabilités dans telle ou telle prestation. Et là, on verra la vraie image peut-être de l'UDC ou des partis de Droite, de savoir quels types de prestations vous voulez enlever.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Les débats sont clos, nous allons passer au vote nominal :

M. AESCHBACHER – Non / M. ALONSO – Oui / Mme ALONSO-PENTZKE – Oui / M. ANNEN – Non / M. AUGSBURGER – Non / Mme BARBEY – Non / M. BONFANTI – Oui / M. CALABRESE – Oui / Mme CASUTT – Oui / Mme CORMINBOEUF – Oui / Mme DILONARDO – Oui / M. ERETZIAN – Non / Mme ESTOPPEY – Non / M. FAVRE – Oui / Mme FLOREY BARDET – Non / M. FONTAINE – Non / M. GOLAY – Non / Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN – Oui / M. LINGG – Non / M. LUSSI – Non / M. MARCHIANDO – Oui / Mme MARCHIANDO – Oui / M. MATHIEU – Oui / M. MIZRAHI – Oui / M. OLOFSSON – Non / M. PERRENOUD – Non / M. PROGIN – Oui / Mme REY – Oui / Mme RICHERT – Oui / M. STUDER – Oui / M. TEMEL – Oui / Mme VERGAIN – Oui / M. VITALI – Oui / M. VOLERY – Oui / M. ZEHFUS – Non.

***L'arrêté 6a) est accepté par 21 oui – 14 non. (Voir Annexe).***

**b) Fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Le Président donne lecture de l'arrêté. Il est accepté par 8 voix pour et une abstention.

***L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008****c) Divers**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Vu le résultat partagé du vote, M. Lance indique que le Conseil administratif prend acte des positions contradictoires émises par les différents groupes.

M. LANCE : J'aimerais quand même remercier les collaborateurs du Service financier qui sont représentés en nombre ce soir pour leur excellent travail, leur patience et leur assiduité, ainsi que tous les collaborateurs de l'administration, tous les chefs de service qui ont aidé à élaborer ce budget 2009.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Je ne peux que me joindre à vos félicitations.

**7. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE  
Séance du 9 octobre 2008 –  
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS****a) Visite du dépôt du Grand-Lancy**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : La commission a été accueillie par M. Deschenaux, chef de service. Il nous a fait visiter les divers locaux dans un bâtiment d'une valeur architecturale certaine. Par la suite, diverses questions ont été posées et c'est M. Zuber, jardinier qui a répondu aux commissaires :

- La maintenance des machines s'effectue au Petit-Lancy
- L'entretien des plates-bandes est du ressort de la commune selon les rues
- Les roses rouges sur les bordures sont une variété résistante
- Il n'y a presque plus de plaintes au sujet des souffleries. Par contre, les souffleuses électriques génèrent plus de bruit à cause des générateurs.
- La tonte fréquente des pelouses permet d'éviter les allergies mais il est toujours conservé un certain quota de prairies naturelles

**b) Election du Président et du Vice-président**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Bonfanti a été réélu à l'unanimité et par acclamation pour la présidence. Il en est de même pour la Vice-présidence et la réélection unanime M. Fontaine.

**c) Plan lumières des Services Industriels de Genève**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Notre Conseiller administratif délégué nous informe que la Mairie a reçu le plan lumière des SIG qui est le résultat d'un audit réalisé en début d'année sur notre commune.

La parole est donnée à M. Pavési des SIG. Celui-ci nous informe que Lancy consomme environ un million de kWh par année ce qui représente un coût de Fr. 162'000.-- plus Fr. 153'000.-- pour la maintenance. Il précise qu'une augmentation de 18 % est prévue en avril 2009 suivie d'une augmentation similaire en 2010.

Il nous a donné des précisions sur les différents types d'éclairage qui existent, en précisant que la lampe à sodium est la plus performante en terme énergétique. Par contre, il nous a rappelé qu'il reste encore

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

environ 36 % de lampes à vapeur de mercure, technologie gourmande et obsolète de nos jours qui sont appelées à disparaître. L'éclairage des routes cantonales n'est pas assumé par Lancy.

Certaines lampes, comme les lampes à iodure métallique jaune, ne peuvent pas être utilisées sur des terrasses car elles modifient les couleurs. Les SIG assurent l'entretien ainsi qu'une permanence de 24 h. sur 24 h. pour les différents problèmes qui pourraient survenir (élagage d'arbres par exemple).

La commune peut s'adresser à n'importe quel marché pour la pose des candélabres, bien que, selon M. Pavesi, les prix facturés par les SIG sont très attractifs.

A la question de savoir si on pouvait supprimer des luminaires, il est répondu que cela engendrerait des zones noires et, par conséquent, un sentiment d'insécurité. Quant à la question de savoir s'il était possible de poser des luminaires à panneaux solaires, cette technologie existe, mais l'investissement est élevé et la lumière modeste.

Un commissaire suggère de remplacer progressivement l'éclairage public par du nouveau matériel, étant donné l'évolution de la technologie. Il lui est répondu que le prix de l'énergie n'est pas connu pour l'avenir à moyen terme.

Pour notre commune, c'est M. Guerrero qui est en charge du plan lumière. Selon M. Renevey, les investissements sont élevés, mais nous devons aller de l'avant dans l'optique d'une économie d'énergie, du développement durable et au vu ou en prévision de l'évolution du prix de l'énergie. Une ligne budgétaire est prévue en 2009 pour modifier le plus rapidement possible le parc de l'éclairage public.

Si toutes les recommandations du plan lumière sont suivies, Lancy, ferait une économie de 215'000 Kwh soit 20 %. Cela représente une économie de Fr. 40'000.-- pour un investissement de Fr. 800'000.--.

**d) Aménagement de points de récupération enterrés – 5<sup>ème</sup> étape  
Crédit de construction (Fr. 200'000.--)**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : Tous les commissaires ont reçu un message détaillant l'aménagement de deux points de récupération au chemin des Courtillets et dans le quartier des Mouilles. Pour la région des Mouilles, il s'agit d'une demande récurrente des habitants du quartier.

Un commissaire demande si cet endroit n'aurait pas pu être choisi à proximité du centre commercial de Lancy-Centre qui va être agrandi ou à proximité de l'EMS en construction. Il craint que celui-ci, en bordure du Vieux-chemin-d'Onex génère du trafic et supprime des places de parc, d'autant plus que ce chemin, est réservé aux riverains. Il lui est répondu qu'il s'agissait d'une demi-mesure. La proximité du centre commercial, en raison des parkings souterrains, des nombreuses canalisations et gaines électriques, ne se prête pas.

Quant à l'aménagement prévu au chemin des Courtillets, plusieurs commissaires craignent une augmentation de trafic et du parking sauvage. Notre Conseiller administratif délégué a répondu qu'il ne le pensait pas. De plus, cet emplacement sera en retrait de la route.

Après lecture de l'arrêté, celui-ci est accepté par 8 oui et 1 non.

M. ZEHFUS : Nous allons voter un arrêté pour deux points d'aménagement de récupération enterrés au chemin des Courtillets et en bordure du Vieux-chemin-d'Onex. J'ai été à l'origine de plusieurs interpellations sur la nécessité d'un aménagement dans la région du centre commercial de Lancy-Centre pour la récupération.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Le projet du Vieux-chemin-d'Onex sera placé en bordure d'un chemin communal qui est réservé aux riverains. Je ne veux pas trop me prononcer sur la question de la dénomination "riverains autorisés", étant donné que cette mesure n'est pas respectée. J'y reviendrai.

Ce point de récupération qui sera assez éloigné du centre commercial, d'autant plus qu'il sera situé à la périphérie sud-est du quartier des Mouilles, ne sera certainement pas beaucoup utilisé par les citoyens, puisque qu'il sera trop éloigné des commerces.

D'autre part, pour y accéder avec un véhicule, il sera nécessaire de pouvoir se stationner devant. Quand on voit, les soirs de cours au Collège de Saussure, le stationnement sauvage jusqu'à l'intérieur du parc attenant, on peut se demander si cet endroit s'y prêtera, d'autant plus qu'il s'agit, selon une réponse à ma question en commission, d'une demi-mesure.

Quant à la problématique des riverains autorisés, je pense que nos autorités n'ignorent pas que tous les soirs des jours ouvrables, chemins Pré-Monnard, Vieux-chemin-d'Onex et le chemin de la Colline sont empruntés par les automobilistes pour éviter les feux et la longue attente au carrefour au pied du Pont de Lancy.

D'autre part, toutes les fins de matinées ou d'après-midi, il y a toujours un nombre élevé de véhicules, en double voire triple file, qui attendent les collégiens. Je n'ose pas imaginer la gabegie qui pourrait régner avec le parking sauvage, d'autant plus que nos ASM sont peut-être plus facilement à la passerelle Pré-Monnard pour contrôler d'autres choses.

Pour toutes ces raisons, et en accord avec mon groupe, je refuserai cet arrêté.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : Cela n'engage que vous, M. Zehfus.

M. RENEVEY : Je ne veux pas polémiquer avec M. Zehfus parce que, comme vous le savez, c'est un riverain des containers enterrés, mais je veux simplement vous dire que l'Association des habitants du quartier des Mouilles se bat depuis un certain temps, à l'instar de nous d'ailleurs, pour essayer de trouver une solution pour installer un container enterré dans le quartier. Comme il a été dit dans le rapport, il n'était pas envisageable actuellement de pouvoir le faire du côté, qui évidemment serait l'idéal, c'est-à-dire du côté du Centre commercial, c'est la raison pour laquelle, on a trouvé cette mesure-là qui, en l'état, satisfait ses habitants. Je tenais à le souligner.

***L'arrêté 7d) est accepté par 30 oui – 1 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).***

**e) Divers**

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Renevey a distribué à tous les commissaires le rapport, plus succinct que les années précédentes, sur les statistiques de la récupération sur notre commune. Nous sommes informés qu'une économie de plus de Fr. 800'000.-- a pu être réalisée et le taux de récupération est de 42.5 %.

Il est proposé aux commissaires la visite de Serbeco. Plusieurs commissaires sont intéressés.

Les nouvelles décorations de Noël ont permis d'économiser 2/3 de l'énergie utilisée précédemment. La question du réaménagement de l'arbre de Noël sera étudiée.

Un commissaire trouve joli l'aménagement au Pont-Rouge et demande où en est l'aménagement des bornes pour recharger les vélos électriques. Réponse est donnée, il s'agit d'un projet pour les vélos électriques de l'administration.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008****8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
Séance du 29 octobre 2008 –  
Rapporteur : M. Patrick LUSI**

---

**a) Périmètre de Lancy-Square – Ventes diverses**  
=====

M. LUSI présente le sujet : Lors de la séance, Mme de Garrini rappelle qu'au mois de juin, notre Conseil a déjà voté une délibération sur cet objet, découlant d'un tableau de mutations présentant une organisation de division des parcelles de ce secteur.

Puis, le projet s'affinant, il a fallu opérer à quelques modifications et refaire un tableau de mutations, celui qui vous est présenté ce soir. Vous avez à l'écran, un dessin de ce tableau de mutations.

La technicité des différentes modifications est très bien décrite dans le procès-verbal de la séance par Mme de Garrini et je crois qu'il serait fastidieux d'y revenir.

Nous devons retenir et comprendre qu'il s'agit d'un redécoupage de surface existante, mais que la commune n'est en rien lésée.

Après quelques échanges la Commission préavis favorablement, à l'unanimité l'acceptation de cet arrêté.

M. AUGSBURGER : Comme on n'a eu aucun document en commission, je propose que notre Secrétaire nous lise cet arrêté.

M. FAVRE : Volontiers, mais on y passe la nuit, il fait 5 pages.

M. BONFANTI : Je m'oppose à cette lecture.

Proposition de M. Augsburgers refusée.

***L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).***

**b) Divers**  
=====

M. LUSI présente le sujet : M. Baertschi annonce que la Commune a été informée par les TPG d'une modification des dessertes sur Lancy. A partir du mois de décembre, il y aura suppression de la ligne 17 pour la partie qui passe devant la Mairie et va jusqu'aux Palettes. Les TPG invoquent le fait qu'ils n'ont pas assez de motrices pour répondre à l'ensemble de la demande du canton et que la boucle des Palettes est unidirectionnelle. Par ailleurs, ils arguent que la demande est plus importante sur Annemasse.

M. Baertschi, suite à une question, confirme qu'il n'y a pas d'alternative; la Commune doit se plier à cette décision.

M. Baertschi rappelle qu'il n'y a, en principe, pas de séance de commission pendant la semaine de réunion du Conseil municipal. Ainsi, il ne reste dans le mois que trois semaines pour les répartir toutes.

Soutien à la Commission : Le Président revient sur sa proposition, lors de la dernière législature, d'avoir le soutien d'un urbaniste pour les gros projets sur la Commune; il avait proposé deux solutions : soit un employé à temps partiel engagé par la Commune, soit un mandat. Il cite notamment les projets de la Chapelle-les-Sciers ainsi que Sovalp qui vont être lourds pour la Commission. Il serait judicieux d'avoir quelqu'un pour guider dans les travaux.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008****9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –  
Séances des 29 octobre et 5 novembre 2008 –  
Rapporteur : M. Patrick LUSI****Demande d'une dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,44) sur les parcelles 4148 et 4313,  
feuille 28 de Lancy, pour la construction de 3 immeubles de logement, garage souterrain et  
parking couvert au chemin Henri-Wissner 2, 2A et 2B au Grand-Lancy**

=====

M. LUSI présente le sujet : Il y a lieu de rappeler que nous sommes dans une zone villa dont l'indice d'utilisation du sol est bien moindre.

Il est possible actuellement, pour favoriser la construction de logements, d'obtenir des dérogations augmentant l'indice d'utilisation, ceci jusqu'à 0.44 pour cette zone.

Des Directives communales de la Ville de Lancy ont été édictées et fixent nos exigences en la matière.

Enfin, la décision que vous prendrez n'est pas un préavis communiqué au canton. La commune est décisionnaire. Elle accepte ou rejette les dérogations soumises

Audition des requérants, promoteur et architecte

Audition des opposants

Puis, le 5 novembre, discussion de synthèse et vote du préavis.

Audition des requérants et architecte

Il faut préciser d'emblée que le projet architectural présenté, tant pour la partie bâtiment que celle de l'implantation et aménagements extérieurs est conforme aux prescriptions et ce projet est accepté par le DCTI.

Ce projet répond également aux conditions fixées par la Ville de Lancy dans les Directives communales pour l'obtention d'une dérogation.

Le bâtiment construit sera composé d'appartements de 4, 5, 6 pièces et d'un appartement de 8 pièces. Tous les logements et dépendances sont prévus pour la vente.

Lors de la discussion, bien des questions de détails ont été posées et les réponses figurent dans le procès-verbal que vous avez lu.

Il apparaît cependant que peu, voire aucune concertation, n'a eu lieu durant l'élaboration du projet d'où la forte opposition de pratiquement l'ensemble des habitants et propriétaires de ce quartier.

Audition des opposants

Nous recevons une délégation des opposants qui nous précise avoir mandat de représenter les 150 signataires refusant le projet tel que présenté.

Une étude très documentée et un rapport de synthèse très complet démontrent, pour le moins, que cette opposition n'est pas une simple « recourite aigüe » mais se fonde sur la démonstration que le projet est inadéquat et surdimensionné par rapport à la photo et la configuration actuelle du quartier :

Les opposants déplorent l'absence de communication, tant de la part du promoteur que de celle de l'architecte sur ce projet

L'arrivée d'un immeuble surdimensionné et d'architecture cubique par rapport à l'ensemble des constructions actuelles dénaturera complètement le site

Le chemin Henri-Wissner, privé et non modifiable dans ses proportions, ne peut recevoir le supplément de circulation qu'amènera cette grande construction.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Séance de synthèse - Préavis

Sur proposition du Président, il est passé en revue la Directive Communale où les critères et exigences formulés par la commune pour accorder une dérogation sont clairement définis.

Bien que le Président ait rappelé à plusieurs reprises que la commission doit se prononcer sur son accord à une dérogation et non sur un projet architectural, le débat en fait orbite sur ce point.

Que ce soit par rapport à l'esthétique générale du quartier, à la préservation des arbres et haies, au gabarit du projet de construction présenté, les propos ne peuvent écarter l'aspect architectural important du gabarit proposé.

Enfin le côté financier est aussi commenté. Une dérogation pour des logements, tout le monde déclare y être favorable. Mais, dans le cas qui nous intéresse, il s'agit de vente et l'esquisse des prix envisagés semblent être hors de portée de bien des familles lancéennes.

Le Président demande de procéder au vote du préavis.

La demande est rejetée par 4 voix contre, 3 voix l'acceptent et il y a une abstention.

M. MIZRAHI : Je voudrais dire quelques mots effectivement, au nom du groupe Socialiste à ce sujet. Par rapport à cette demande de dérogation, tout d'abord dire que, bien évidemment, le groupe Socialiste est favorable à la densification en zone villa. Il n'a pas d'opposition de principe à ce qu'il y ait des demandes de dérogations au taux d'utilisation du sol en zone villa.

J'aimerais tout d'abord corriger un point, on dit toujours que le projet remplit tous les critères, or tel n'est pas le cas. Un des critères c'est justement que le projet doit être en bordure d'une zone bâtie importante. Or, là, on n'est pas en présence d'une zone bâtie importante, on est en présence d'une zone villa traditionnelle, il n'y a pas de zone bâtie importante à proximité. Ensuite, un des critères aussi c'est une desserte appropriée en transport public, ce que l'on voit, seule une desserte par le bus 43 est prévue, donc ce n'est pas une desserte particulièrement conséquente. Ensuite, il y a un autre critère qui est celui que la parcelle considérée ne doit pas présenter d'intérêt paysager particulier, or, on constate que pour cette construction, il sera nécessaire d'abattre un certain nombre d'arbres contenus sur cette parcelle. Un des critères quand même, on sous-entend que la qualité architecturale ne fait pas partie des critères, mais la qualité architecturale fait bel et bien partie des critères que la commune de Lancy met comme condition pour éventuellement accorder des dérogations. Donc ce critère de qualité architecturale évidente n'est à l'évidence pas rempli, au vu des débats qui ont donné des positions très partagées en commission. On peut trouver que ce projet est un projet de qualité, ou ce n'est pas un projet de qualité, visiblement, il y a pas mal de positions différentes, ce qui est sûr, c'est que la qualité architecturale de ce projet n'est pas évidente.

J'aimerais rappeler, en guise de conclusion, que la densification en zone villa permet au promoteur de réaliser des bénéfices conséquents. Par conséquent, la commune a un certain nombre d'exigences en terme de qualité, d'intégration au site, la commune est parfaitement en droit d'exiger ces critères élevés. Finalement, effectivement, ce n'est pas l'endroit de pouvoir densifier en zone villa. Or, en entendant les promoteurs, on avait un peu l'impression que c'était un dû, qu'ils pouvaient acheter une parcelle, construire le maximum, et puis finalement, c'est une formalité d'obtenir l'aval de ce Conseil municipal. La majorité de la commission a estimé que les critères et la qualité du projet n'étaient pas suffisants au vu des critères fixés.

Je rappelle quand même que, dans le cadre de l'article 59, alinéa 4 de LCI qui prévoit que le Conseil municipal est compétent d'accorder de telles dérogations, le Conseil municipal a une marge de manœuvre extrêmement importante, puisqu'on dit « le Conseil municipal peut, si certaines conditions sont remplies... », c'est pour cela que le groupe Socialiste vous invite à refuser cette demande de dérogation.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Mme RICHERT : Je partage particulièrement ce qui vient d'être dit. Le projet présenté actuellement ne tient pas compte du site sur lequel il serait construit. Il s'agit d'un bâti volumineux dans un ensemble résidentiel de petites villas contiguës ou isolées.

Il n'utilise pas la pente du terrain, il ne profite pas suffisamment des magnifiques arbres qui existent pour créer des habitations qui s'intègrent d'une manière harmonieuse à cet environnement.

Nous pouvons souhaiter densifier mais avec une vision équilibrée :

- entre le bâti existant
- entre la nature existante qui est une richesse et un enjeu dans le développement du tissu urbain, et une vision de notre ville au futur

Nous avons de beaux parcs à Lancy, mais aussi quelques quartiers comme celui du chemin Henri-Wissner qui sont de véritables « respirations » grâce à la végétation, aux vrais vieux arbres qu'on y trouve, mais aussi dans le sens de « coupure » entre des secteurs densifiés. Lorsque ces quartiers ne sont pas dans des zones de développement, sachons les préserver !

Ce périmètre, d'autre part, est excentré quant aux commodités, et il n'est pas desservi d'une manière efficace par les transports publics. Amener ses enfants à l'école, faire ses courses, nécessitent de prendre quotidiennement sa voiture et venir grossir le trafic sur la route du Grand-Lancy déjà quasi saturée.

Les Verts, nous nous opposons à cette demande de dérogation.

Promoteur et représentants de l'Association des riverains nous ont certifié être prêts à dialoguer, laissons-les se rencontrer et nous réfléchissons sur la nouvelle proposition.

M. LUSSI : Cet arrêté de dérogation ne peut simplement, à notre sens, être apprécié en fonction de la pénurie actuelle de logements. Dans une approche plus déontologique de notre activité de Conseiller municipal, si nous devons nous prononcer sur un arrêté, il est indispensable que l'ensemble des critères objectifs, des oppositions, de visions de l'environnement, de notre conception, puissent conduire notre appréciation et opinion.

Le groupe UDC n'est pas contre la densification et les profits des promotions immobilières, nous sommes tout simplement soucieux de conserver un environnement en visuel agréable, des quartiers proportionnés et fidèles à l'image directrice que l'ensemble a démocratiquement décidé. A notre appréciation, ce projet ne s'intègre pas dans le paysage actuel, et voulu pour le futur, puisque notre plan directeur y garde la zone villa.

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera l'arrêté proposé.

M. OLOFSSON : J'aimerais revenir rapidement parce que je pense qu'on a épuisé le sujet. Il faudrait quand même rétablir deux, trois choses parce que ce projet présenté comme immense a l'air un peu massif, un aspect de boîte à chaussures.

J'aimerais revenir sur les particularités du travail que nous avons fait en commission de l'aménagement du territoire, et ce que nous avons bien entrepris au début de la législature, c'est dire qu'on fixe des critères stables pour cette législature, pour que les gens, les promoteurs viennent vers nous en sachant d'avance, qu'ils se lancent dans des projets et qu'ils peuvent s'attendre à un résultat, bien qu'il n'est jamais garanti, mais un résultat assez certain.

Alors, on a repris les critères, et j'ai entendu ce soir, par exemple, que nous avons affaire à une zone de peu de densité. Je me suis amusé cet après-midi à compter sur le chemin Henri-Wissner les parcelles qui sont en prolongement de la villa que vous voyez là, qui constituent un ensemble de villas mitoyennes, sauf erreur, dont la densité moyenne s'élève à 0,36. On ne voit pas bien sur ce plan-là, mais à une centaine de

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

mètres, il y a le projet de Terrasses de Lancy qui est manifestement un immeuble, qui se trouve en zone villa. Donc, l'intégration d'un petit immeuble qui respecte les hauteurs de la zone villa ne me paraît pas forcément incongru, d'autant plus qu'il adopte le label Minergie, ce que les petites villas mitoyennes n'adoptent certainement pas.

Il présente le grand inconvénient ou le grand avantage que l'Etat a fixé des conditions tellement restrictives pour maintenir le maximum de la parcelle boisée qui se trouve à la gauche sur le plan, notamment par la conservation de cèdres et séquoias. La seule forme d'implantation possible sur cette parcelle est de densifier en boîte à chaussures. On me dit maintenant, il faut que les opposants et les promoteurs se concertent, j'en parlerais tout de même à l'ensemble du Conseil municipal, c'est sorti d'un débat qui a eu lieu à la Commission de l'aménagement du territoire, c'est le deuxième projet qui est sorti.

Le premier projet présentait effectivement un mur beaucoup trop élevé, du côté des villas existantes, et faisait effectivement un peu trop massif et ne s'intégrait nullement dans le cadre. Les promoteurs ont dû revenir en arrière avec un deuxième projet. Les opposants, même s'ils sont nombreux en signatures, n'ont pas réussi à nous dire très clairement, qu'en fait ce qu'ils voulaient, c'était le maintien d'une seule villa sur une parcelle d'une si grande surface. Pour moi, si les opposants peuvent apporter quelque chose dans un projet, il faut faire des propositions.

Je pense que nous sommes dans un deuxième projet, que la zone est densifiable, car au contraire de ce que j'entends, la route du Grand-Lancy me paraît un axe de communication important, il ne se justifie plus de densifier au bord de la route à cet endroit-là, comme nous l'avons fait à la route de St-Georges, que de renvoyer tout ce beau monde à renégocier pour que nous soyons saisis et je vous le parie, si nous refusons ce soir, dans quelques années d'un projet de villas mitoyennes qui aura une densité de 0,36, 0,38 ou 0,34 qui aura une emprise sur le terrain absolument identique, qui ne sera pas Minergie et où il y aura moins de gens qui seront logés, avec des parkings en surface, alors qu'il aurait pu y avoir des parkings souterrains.

Alors, pour des raisons tout à fait pragmatiques, je pense que nous aurions intérêt à accepter ce préavis qui, de toute façon retourne à l'Etat, et libre aux opposants à ce moment-là, de formuler toutes les autres objections et oppositions qu'ils nous ont déjà annoncées notamment vis-à-vis du chemin d'accès, puisque la volonté est uniquement de bloquer tout projet sur cette parcelle.

M. FONTAINE : Le groupe MCG a toujours déclaré qu'il soutenait la construction de nouveaux logements sur la commune à condition que celles-ci s'intègrent à l'environnement, et non pas à la condition comme on peut le constater ici, d'un bloc massif, d'un seul tenant, d'une seule hauteur. Je pense qu'on a tous les mêmes idées, il faut construire, même si on n'a pas des avis d'architectes, je pense que tout le monde est quand même choqué par ceci. Malgré que nous soutenions la construction sur la commune, je pense qu'un tout petit effort du promoteur pour faire quelques percées dans ce grand bloc monolithique arriverait à convaincre tout le monde.

M. FAVRE : J'aimerais revenir sur ce qui a été dit. Au cours de la législature, on a eu plusieurs séances de la commission de l'aménagement du territoire qui ont été consacrées à édicter des directives communales à l'intention des promoteurs. Ces gens avaient une certaine garantie, savaient dans quelle direction aller, ont fourni énormément de travail sur la base de ces documents, ils arrivent devant la commission, on essaie de leur dire que cela ne joue pas, il y a des critères qui ne sont pas respectés, etc. Au niveau de l'architecture, il y a la Commission de l'architecture qui a préavisé favorablement, à mon avis, elle est organisée, structurée, elle joue son rôle, elle a préavisé favorablement ce projet. Que l'on soit d'accord ou pas, l'instance suprême en la matière, si ce projet va au Tribunal, c'est la Commission d'architecture qui aura raison. Ces gens ont travaillé sur cette base, quand on leur dit que nous ne sommes pas d'accord, cela ne joue pas pour toutes sortes de raisons, c'est refusé, tout en disant, d'accord pour la construction, tout le monde veut construire que ce soit de la PPE, du libre, du HBM, du HLM, mais évidemment cela ne joue jamais, c'est trop près, c'est trop ceci, trop cela, ce n'est pas conforme. On en prend note, je pense que le projet va être refusé, les gens vont revenir avec un autre projet, ils vont enlever un niveau, ils vont mettre exactement la même emprise au sol, cela ne passera plus chez nous parce que ce sera à 0,27, le

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

même nombre d'arbres sera enlevé, on aura exactement les mêmes problèmes.

On n'aura plus rien à dire, on va perdre des bons contribuables et logements sur notre commune. Je trouve cela un peu regrettable, les droits des tiers sont préservés, si les gens veulent s'opposer, ils peuvent faire recours, toutes les instances sont favorables. On a essayé de proposer une négociation, visiblement, le contact n'a pas passé entre ces gens-là. Qu'est-ce qui va se passer, soit les promoteurs qui ont déjà investi beaucoup d'argent, on dit halte, on se retire, cela reste en état, soit d'autres personnes viendront et construiront. Qu'on abatte des arbres, il faut tout de même utiliser la surface au sol, et donc le problème va revenir chez nous d'une manière ou d'une autre.

Le groupe Démocrate-chrétien, dans sa majorité, acceptera cette dérogation.

Mme CORMINBOEUF : Je suis désolée, je suis allée sur place pour voir la propriété, dès le départ, j'étais absolument contre cette dérogation, il n'y a pas eu besoin de me conforter dans mon idée, je maintiens mon non pour cette dérogation. Désolée, pour les PDC, je ne les suis pas ce soir.

M. BONFANTI : Je comprends bien ce que disent M. Favre et M. Olofsson, on en a parlé en commission de l'aménagement. C'est vrai que nous avons établi une dizaine de critères, on ne s'est pas posé la question en fait de la pondération des critères. Nous avons établi dès le départ que chaque critère avait autant de force qu'un autre, il s'est trouvé, par rapport au sujet proposé aujourd'hui, qu'un critère s'est extrait des autres. Ce critère, c'est l'implantation de ce bâtiment dans le site. Peut-être que nous pourrions revenir devant la Commission de l'aménagement du territoire, et peut-être, créer une sorte de pondération, de se dire, quel type de critère est plus important qu'un autre ? J'entends bien M. Olofsson qui dit, oui, nous aurons accepté neuf critères sur dix. Alors, nous devrions accepter cet arrêté, mais il s'avère que nous avons fait l'inverse. Nous avons refusé cet arrêté pourquoi ? Parce qu'il s'avérerait que, pour la majorité des commissaires, le critère qui était minorisé par rapport aux autres, était pour nous beaucoup plus important que les autres. C'est pour cela qu'il risque d'être refusé actuellement.

M. FAVRE : Je l'ai dit au départ, je n'aime pas qu'on change les règles du jeu en cours de législation. On a édicté des critères qui circulent, qui sont sur le site de la commune, qui sont au département, au DCTI, ces promoteurs sont actuellement en train de travailler sur d'autres projets. Si maintenant, on revient vers eux et on dit, attendez cela est 0,5, c'est 0,4, c'est 0,2, on nous prendra pour des guignols, cela ne me plaît pas du tout.

M. MIZRAHI : J'ai aussi un peu l'impression, comme vous M. Favre, qu'on est en train de changer les règles du jeu en cours de parcours. On dit que ce sont des décisions qui devaient être prises cas par cas en tenant compte des circonstances de la situation particulière, et maintenant, on voit qu'il y a une pression, qu'on essaie de faire un système qui soit mécanique, où il y a des critères oui-non, où finalement, la décision tombe automatiquement, à la limite, peut-être qu'on n'a plus besoin de se réunir.

Ce que je vois, je suis obligé de faire cette comparaison, mais je pense quand même qu'elle a du sens. Je fais la comparaison avec le projet de la Chênaie que l'on n'a pas approuvé immédiatement, on a reporté notre vote pour qu'il y ait une concertation avec les voisins. Pour ce projet-là, les promoteurs sont venus avec une présentation très crédible, nous ont démontré que tous les critères étaient remplis, nous ont présenté un projet de qualité. Là, franchement, cette fois-ci, les promoteurs sont venus en considérant que c'était finalement leur vue, avec un projet qui n'a pas convaincu.

Je pense qu'il faut être capable de faire la part des choses, surtout que ce sont des projets qui s'adressent à un public relativement similaire, mais avec dans un cas, un projet de qualité, puis dans l'autre cas, on voit un projet qui est controversé. Je pense que de ce point de vue là, du point de vue aussi de l'égalité de traitement puisqu'on y a fait référence, ce ne serait pas correct finalement d'approuver ce projet-là, au même titre que le projet de qualité de la Chênaie, qu'on a approuvé la dernière fois.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

M. BAERTSCHI : Je voulais vous lire une lettre que nous avons reçue aujourd'hui. Elle émane de François Reinhard qui est un des opposants et autres qui concerne le sujet, dont voici lecture :

« *Messieurs les Conseillers administratifs,*

*Nous tenons tout d'abord à remercier la Commission de l'aménagement du territoire du Conseil municipal d'avoir accepté d'auditionner une délégation des opposants, en date du 29 octobre dernier.*

*Au cours de cette séance, notre délégation a eu l'opportunité d'expliquer les motifs qui ont conduit les habitants concernés à s'opposer à ce projet incompatible avec le site et la zone villa, compte tenu notamment de sa densité beaucoup trop importante.*

*Au cours de cette audition, nous avons appris que les promoteurs du projet devaient nous contacter, en vue d'une négociation éventuelle. Or, à ce jour, aucun contact ni écrit, ni oral n'a été établi de leur part. Nous tenions à vous informer avant que le Conseil municipal ne statue sur ce projet.*

*Par conséquent, nous ne pouvons que confirmer notre totale opposition à ce projet, en nous référant au dossier qui a été transmis aux membres de la Commission municipale de l'aménagement du territoire le 19 septembre 2008, ainsi qu'aux déclarations qui ont été tenues par notre délégation le 29 octobre dernier.*

*En vous remerciant de porter à la connaissance du Conseil municipal le contenu de cette lettre, nous vous prions d'agréer, etc.»*

M. AUGSBURGER : Je suis désolé, mais j'étais remplaçant à la Commission de l'aménagement du territoire du 29 octobre. Quand les opposants sont venus se présenter, ils ont dit qu'ils avaient établi un contre-projet sur une parcelle qui ne leur appartient pas, donc je ne sais pas à quel titre, on a le droit d'établir un contre-projet. Ensuite, ils ont dit qu'ils n'avaient jamais eu de contact avec les promoteurs, mais ils nous ont annoncé des loyers, des futurs appartements qui seraient vendus sur ce site. Tout cela me laisse très interrogateur.

Personnellement, c'est clair que je voterai oui parce que c'est une dérogation. On se focalise sur le plan architectural, alors que si vous aviez eu une présentation, peut-être que c'est l'erreur de ce qui l'ont présenté en 3D, vous auriez vu que ce n'était pas du tout le mur de la honte, on n'est pas à Onex. Je trouve qu'on se focalise uniquement sur l'architecture, alors qu'on devrait se focaliser seulement sur une dérogation.

***L'arrêté 9) est refusé par 12 oui – 21 non – 1 abstention.***

**10. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –  
Séances des 15 septembre et 27 octobre 2008 –  
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

**Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Fondation immobilière communale**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance rappelle que selon les statuts de la Fondation, le Conseil administratif désigne au maximum 5 membres devant être choisis parmi des personnes ayant une compétence en matières économique, juridique, financière, technique et sociale.

Le Conseil municipal élit un membre par parti. Il demande que l'on réfléchisse aux spécialistes qu'il conviendrait de s'adjoindre. Le dossier est parti au Grand Conseil, mais la durée d'attente n'est pas connue.

Proposition des membres pour chaque parti représenté au Conseil municipal :

Verts : Karel Studer – Socialistes : Alessandro Calabrese – Démocrates-chrétiens : Yves Favre – Union Libérale-Radicale : Cedric Annen – UDC : Patrick Lussi – MCG : Roger Golay.

Les membres siègent pour une durée de 4 ans.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

*Vote de principe accepté à l'unanimité.*

**11. COMMISSION DE L'ADMINISTRATION, AFFAIRES ECONOMIQUES,  
COMMUNICATION – Séance du 1<sup>er</sup> septembre 2008 –  
Rapporteuse : Mme Nathalie VERGAIN**

---

**Désignation des présidents et vice-présidents des bureaux de vote 2009**  
=====

Mme VERGAIN présente le sujet : Les commissaires décident de transmettre dans les plus brefs délais la liste des présidents et vice-présidents à Mme Augsburgger, selon la répartition distribuée à la commission.

*Vote accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).*

**12. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 8 octobre 2008 –  
Rapporteuse : Mme Murielle MARCHIANDO**

---

**a) Présentation du rapport intitulé « Etat des lieux Lancy-Sud »**  
=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : Durant l'été 2007, la région de Lancy-Sud a connu plusieurs débordements provoqués par quelques jeunes et vécus avec émoi par différents professionnels. Ainsi, c'est pour faire suite à une demande de la commission sociale et de la FAS'e en 2007 que la direction de la FAS'e et la Mairie de Lancy ont mandaté l'Epie (Equipe de prévention et d'intervention) d'Infor Jeunes pour faire un état des lieux de Lancy-Sud.

La commission accueille donc MM. Aubert et Monnier, représentants d'Infor Jeunes afin de présenter et commenter le résumé du rapport remis aux commissaires.

Les personnes interviewées dans ce rapport, font toutes partie de différents corps professionnels et politiques. Elles perçoivent la problématique «jeunes» et le travail de réseau à Lancy en fonction de la place qu'ils occupent dans le réseau professionnel et dans leur propre institution. Il est donc nécessaire de mettre en commun les perceptions partielles pour pouvoir par la suite prendre ensemble des décisions plus appropriées aux difficultés que nous voulons traiter. Les faits dérangeants observés chez les jeunes sont souvent en diapason avec les constats de la population : occupation des espaces publics et privés, souvent le soir, voire la nuit.

Les professionnels classent les jeunes en 2 catégories, ceux qui vont bien et ceux (de 5 à 30 %) qui posent problème. La majorité des incidents se concentre aux Palettes.

Les deux centres de loisirs sont en grande partie investis par des jeunes issus de l'immigration multiethnique. Concernant la Maison Civiq, l'espace réservé aux filles provoque des jalousies et pour certains, la séparation avec les garçons est vécue comme un retour au passé.

On constate également une augmentation de « working poors » et de personnes au bénéfice d'assistance. D'autre part, certains professionnels partent du constat que l'exiguïté des appartements des familles nombreuses pousse ces dernières à envoyer leurs enfants dans la rue rejoindre leurs copains. A ce sujet, des commissaires s'interrogent sur les projets d'urbanisme prévus par les politiques, faudrait-il faire tomber

## Séance ordinaire du 13 novembre 2008

les tours et de ne pas en ériger d'autres afin d'éviter la concentration de problèmes à certains endroits, ou opter pour une mixité sociale entre les différentes populations afin d'éviter la création de ghettos ?

En conclusion, le rapport pose un certain nombre de questions que débattent actuellement les professionnels à savoir :

- Faut-il préférer l'approche socioculturelle intergénérationnelle à celle opposée à l'approche éducative centrée sur les jeunes qui posent des problèmes ?
- Quel est le rôle des professionnels et leur intervention sur le terrain ?

Certes, des espaces de concertation et de coordinations sont utiles pour avoir un réel partenariat.

La majorité de la commission estime que le débat concerne également la Commission de la sécurité et qu'il ne faut surtout pas baisser les bras face aux difficultés.

### b) Divers

=====

Mme MARCHIANDO présente le sujet : « La Virgule » - Un commissaire, d'entente avec les groupes ULR, MCG et UDC, souhaite lors d'une prochaine commission auditionner Mme Baertschi, présidente de l'association « La Virgule », afin qu'elle présente des données concrètes sur son travail, mais en l'absence du Conseiller administratif, M. Baertschi, étant donné le conflit d'intérêt qui en résulterait.

Bien que d'accord de recevoir les représentants de la Virgule, un commissaire est d'avis contraire sur l'absence du Conseiller administratif M. Baertschi et demande un vote formel de la commission.

La proposition d'audition de la Virgule sans la présence de M. Baertschi est acceptée par 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

Budget social - En réponse à un commissaire, c'est la Commission des finances qui se charge de débattre du budget social de la commune.

Terrain d'aventures et locaux autogérés - Une commissaire, nouvelle dans la commission, demande des informations sur son rôle en tant que déléguée du Conseil municipal à Marniac. A ce sujet, un commissaire lui répond que le fonctionnement des centres de loisirs et des terrains d'aventures est du ressort des associations. Le rôle des délégués du Conseil municipal est assez neutre. Ils doivent s'intéresser à leurs soucis rapportés en commission, voire sous forme d'interpellation au Conseil municipal. Avant le 31 mars de chaque année, toutes ces associations ont une assemblée générale où elles présentent leurs comptes et traditionnellement, la Commission sociale les auditionne chaque année. Enfin, contrairement aux années précédentes, indique un autre commissaire, un rapport annuel a été demandé à ces associations. Toutefois, la Présidente souligne qu'un problème urgent peut toujours être rapporté en commission.

Situation au 23.09.08 du nombre de places dans les crèches et garderies de Lancy :

#### *Crèches*

Chante-Joie	85		
Eve Plateau	60		
Couleurs du Monde	21		
Domino	30 + 10 (2009 + 40)	Total 196	246

#### *Garderies*

Le Petit-Prince	16
Plateau	15
Carole	15

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Les Tout Petits                    12  
L'Etoile                            8 bébés et 22 enfants    Total 88

D'autre part, il existe encore quelques garderies privées, non subventionnées dont les chiffres ne sont pas connus.

**13. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 28 octobre 2008 –  
Rapporteur : M. Karel STUDER****a) Présentation du nouveau comité de Lancy-Natation**

=====

M. STUDER présente le sujet : M. Renevey rappelle que, lors de sa dernière séance, la commission a souhaité entendre les membres du nouveau comité afin qu'ils se présentent et détaillent leur politique. Il signale que des contacts ont eu lieu, principalement à cause de problèmes financiers liés à l'avenir du club. Il ajoute que le Conseil administratif a d'ores et déjà donné son accord pour un audit attendu entre mi et fin novembre 2008.

MM. Max Tschabuschnig, Président, et Michel Buchs remettent à chaque membre de la commission un document détaillant les différents aspects de la gestion du club et des buts et objectifs à atteindre, ainsi que l'organigramme du club.

Ce document est passé en revue et la mise en place de nouvelles structures administratives est analysée. Il en ressort qu'une permanence avec tournus est en place au secrétariat par le biais des bénévoles du comité. Les divers points nécessitant une meilleure organisation sont mis en évidence et des solutions pratiques d'ores et déjà mises en œuvre.

Les objectifs du Lancy-Natation restent à la base les mêmes, à savoir une école de natation performante et efficace, un encadrement et une formation des moniteurs claire et adéquate. Devenir la meilleure école de natation du pays reste un objectif avouable et le comité estime que les ressources à disposition existent.

L'aspect financier est bien entendu évoqué et la situation à ce jour n'est guère réjouissante. En effet, un total d'environ Fr. 180'000.-- de factures ouvertes, certaines datant de 2007, grèvent de façon importante les liquidités du club. Le déficit serait de Fr. 200 à 250'000.--. Les créanciers importants ont été soit payés, soit avertis de délais, les autres étant avisés qu'ils seront réglés en fonction de l'ancienneté et des montants dus.

Dès réception et analyse de l'audit en cours, une demande formelle d'aide financière sera déposée à la Mairie. Sans aide extérieure, la survie du Lancy-Natation semble compromise.

Les raisons liées à la prise de pouvoir par d'autres membres que le comité précédent sont évoquées et des précisions sont demandées par les membres de la commission ainsi que les aspects formels liés à ce changement considéré comme brutal.

M. Tschabuschnig y donne volontiers réponse, sans jamais mettre formellement en cause la gestion précédant le 8 septembre dernier.

Le Président demande si la pérennité du festival country, Lancy en Fête, est assurée. M. Tschabuschnig répond par la négative, une partie du déficit accumulé résultant de deux éditions consécutives catastrophiques sur le plan financier. Une autre forme de collaboration est toutefois envisagée et

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

M. Renevey intervient pour indiquer que le Conseil administratif va examiner dans quelle mesure un soutien pourrait être apporté à une manifestation importante pour la commune.

Après avoir remercié leurs invités, les membres de la commission reviennent sur les diverses explications données. Chacun est d'avis que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, mais que les activités du Lancy-Natation sont importantes pour la commune. La manière quelque peu abrupte des informations données en a choqué plus d'un et tous attendent les résultats de l'audit avec impatience.

La possibilité donnée par les statuts du Lancy-Natation à l'autorité communale d'avoir deux personnes au sein du comité est discutée et sa mise en œuvre largement approuvée.

**b) Piscine municipale de Marignac – Appel d'offre auprès de mandataires  
- Dossier de candidature**

=====

M. STUDER présente le sujet : Le Président se réfère aux travaux de réfection des vestiaires et M. Renevey rappelle qu'il s'agit, par rapport au montant des travaux, d'une procédure AIMP avec appel d'offres sur deux tours et qu'il faut aujourd'hui valider ce principe pour aller de l'avant.

Lors du vote de principe, l'unanimité des commissaires valide le principe d'appels d'offres.

**c) Divers**

=====

M. STUDER présente le sujet : Toujours concernant la piscine, M. Renevey distribue un document contenant les informations sur les entrées annuelles depuis l'ouverture en 1969. A l'occasion des 40 ans de la piscine, le Conseil administratif envisage une petite fête pour marquer cet événement.

Certains commissaires reviennent sur l'exploitation de la piscine et demandent si la nouvelle billetterie a fonctionné correctement, ce qui est le cas. Des aménagements envisageables sont présentés, tels que parasols ou autres.

**14. RESOLUTION DU GROUPE DEMOCRATE CHRETIEN S'OPPOSANT A LA  
DIMINUTION DE L'OFFRE DE TRANSPORTS PUBLICS AU GRAND-LANCY**

M. FAVRE : Les chefs de groupes ont reçu ce projet de résolution, d'autre part, vous l'avez trouvé sur vos places ce soir. Je souhaiterais qu'il soit voté à l'unanimité, ce qui lui donnera plus de force. Je vous enjoins à la voter rapidement.

M. MIZRAHI : C'est bien volontiers que le groupe Socialiste soutiendra cette résolution et proposera une modification tout à l'heure. Je remarque quand même, comme il a été dit en Commission de l'aménagement du territoire, mais il est vrai que cela n'apparaissait pas dans le rapport rose, le Conseil administratif a déjà pris contact avec les TPG pour leur faire part de toute la désapprobation de la commune. La commune s'opposait exactement comme vous le demandez dans votre résolution, cela a déjà été fait, mais bien entendu, c'est pour cela, je crois, qu'il y a une navette qui serait rajoutée. On ne peut que soutenir cette résolution qui obtiendra aussi, je l'espère, l'unanimité.

Concernant la modification que nous proposons le Conseil municipal demande « pour qu'elle renonce même provisoirement à sa décision de diminuer son offre », je pense qu'il faut enlever « même

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

provisoirement ». Il faut qu'elle renonce définitivement. Même dans une année, dix ans, on ne souhaite pas que l'offre de transports publics à Lancy soit diminuée de moitié. Donc, le groupe Socialiste propose de biffer cette mention dans les dispositifs de la résolution, en vous remerciant M. Favre.

M. GOLAY : Le groupe MCG soutiendra cette résolution, d'ailleurs cette décision de la part des transports publics surprend du fait qu'ils ont un contrat de prestations à respecter qui a été décidé par les autorités cantonales. Je pense que là, ils sont allés un peu vite dans leur choix. Donc, je pense qu'il serait aussi intéressant de consulter le contrat de prestations et de voir qu'est-ce qui figure par rapport à ce tracé.

M. LUSSI : Il est vrai que l'UDC est plus près des milieux automobilistes que des transports en commun. Cependant, nous soutiendrons cette résolution. Si l'on voit la charge financière qui a été consentie pour construire ces rails de tram qui sont là, de venir nous dire maintenant qu'on n'a pas assez de motrices et qu'on allège ceci, il y a une incohérence, qui, au niveau intellectuel, nous ne pouvons supporter. Vous aurez donc notre soutien.

M. MATHIEU : Les Verts vont donc soutenir cette résolution, en insistant et en soutenant la proposition des Socialistes, c'est-à-dire que c'est en tout temps, et non pas provisoirement. On ose espérer que les TPG remettent des motrices électriques qui remontent à Lancy, pour éviter d'avoir des bus Diesel ou à essence. Mais, on ne peut pas tout avoir, donc, on prie pour les bus et les trams électriques.

M. AESCHBACHER : J'aimerais juste comprendre pourquoi les TPG suppriment l'offre, parce que, sauf erreur, on a eu simplement une information, on n'a pas le détail. Je me suis permis, ayant une connaissance aux TPG, de poser la question. Je propose d'intégrer cette problématique dans la réflexion qu'on est en train de mener à la Commission de l'aménagement du territoire, puisqu'on est en train de faire des motions et des résolutions dans tous les sens. On a eu la semaine passée une présentation très intéressante avec la problématique du tourner à gauche. J'aimerais juste rappeler qu'il y a un lien par rapport à la cadence des trams, puisque je dirais, c'était une des raisons qui expliquait pourquoi le tourner à gauche était supprimé, c'est qu'il y avait une cadence de trams qui était assez rapprochée, puisqu'ils passaient toutes les 5 minutes, et qu'aujourd'hui, ils passeraient toutes les 10 minutes.

Mon souci, c'est le contrat de prestation, comme dit M. Golay. Aujourd'hui, il faut savoir que ces véhicules sont occupés aux heures de pointe à 40 % et 10 % en dehors des heures de pointe. Je pense que quelque part, utiliser du matériel des transports publics pour transporter 4 personnes dans un tram, il y a peut-être aussi une aberration économique, il y a peut-être d'autres endroits où ils en ont besoin, et c'est une des raisons, et il y a une autre raison qui a été communiquée, c'est qu'il y a la problématique de la boucle de rebroussement aux Palettes, où ils vont entreprendre des travaux, parce qu'il y a des problèmes actuellement avec les deux lignes de trams.

Il est clair que la suppression de ligne de tram est provisoire, d'après les TPG, c'était d'ailleurs comme le tourner à gauche, la suppression provisoire, mais on ne l'a plus revu. Je pense que le jour où la Chapelle-les-Sciers ou d'autres quartiers seront développés, les TPG devront revenir sur cette décision et remettront des trams. Aujourd'hui, manifestement, quand on regarde la capacité de transport opposée au nombre de personnes qui utilisent ces transports publics, c'est une aberration de faire circuler ces véhicules vides. C'est pour cela que nous ne soutiendrons pas cette résolution.

Mme RICHERT : Personnellement, je trouve inadmissible que l'on diminue les prestations offertes à la population. Je veux bien accepter vos chiffres, mais utilisant les trams régulièrement, je constate, le plus souvent, que beaucoup de monde emprunte ces véhicules. De toute manière, il est illogique de diminuer des prestations faites à la population.

M. MIZRAHI : J'aimerais quand même dire à M. Aeschbacher que, si on a instauré depuis quelques dizaines d'années maintenant, une entreprise publique pour gérer nos transports publics, et bien, c'est justement pour que l'offre ne soit pas liée à une logique économique de marché. Donc, il y a une certaine offre à avoir dans une zone qui se développe comme Lancy, une certaine incitation aussi que nous souhaitons, en

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

tout cas, majoritairement, mais je suis désolé de savoir que ce ne sera pas unanime, une certaine incitation à l'utilisation des transports publics, pour aussi la qualité de vie des habitants de cette commune. Je suis désolé de savoir, mais pas tellement surpris, que notre Libéral-Radical met plutôt en avant une logique économique.

M. AESCHBACHER : J'aimerais rebondir sur l'offre de prestations parce que nous, nous aurions une autre proposition. Aujourd'hui, on se plaint toujours qu'il n'y ait pas de bonne liaison entre le Grand et le Petit-Lancy, alors pourquoi ne pas faire un pas dans le sens des TPG, et leur demander de faire un pas dans l'autre sens, et de dire OK, vous voulez supprimer provisoirement une ligne de tram, et en contrepartie, est-ce qu'il ne serait pas possible d'améliorer la desserte qui est quasiment, je ne dirai pas inexistante, mais très faible entre le Grand et le Petit-Lancy ? Alors faites un geste parce que là, il y a manifestement des besoins, et ce ne sont pas des critères économiques, ce sont des gens qui essaient de se déplacer entre le Grand et le Petit-Lancy. Tout le monde se rend compte aujourd'hui que c'est assez compliqué en transport public, alors essayons de négocier cela.

Maintenant, j'ai une proposition, renvoyons cette résolution en commission et auditionnons les TPG pour avoir une explication claire sur les raisons pour lesquelles ils veulent supprimer provisoirement cette ligne de transport public.

M. GOLAY : C'est une question d'offre et de cadence. Peu importe le nombre de passagers, c'est une question d'offre, je suis étonné d'entendre de la bouche du représentant du parti Libéral, malgré tout le respect que j'ai pour vous, d'avoir ce type d'arguments, alors que les transports publics qui vont aussi bien à Collonge-Bellerive ou à Anières, ne sont pas plus pleins que les trams qui se déplacent du Pont-Rouge jusqu'au Bachet. Je n'ai jamais entendu les Libéraux ou autres partis de la Droite demander la suppression des bus, en tous les cas, de limiter la cadence pour ces villages qui sont essentiellement habités par vos électeurs. Je pense que ce n'est pas un argument qui tient, il y a une offre.

M. BONFANTI : Je vois bien que M. Aeschbacher est pro-automobile, nous avons eu une séance avec Citec, nous avons proposé diverses variables concernant la place du 1<sup>er</sup>-Août. Citec a fait une longue analyse, une étude, et vous avez dit, vous ne connaissez rien du tout, cette route-là est plus étroite que vous le dites, il y a beaucoup plus de voitures, que vous nous le dites. D'un côté, vous réfutez les résultats d'une étude et d'un autre, vous acceptez sans problème les résultats des Transports publics genevois concernant ces trams.

D'autre part, j'applaudis votre idée d'accroître l'offre entre le Petit et le Grand-Lancy, je pense qu'on peut avoir les deux. On peut très bien ne pas diminuer l'offre des TPG, tout en augmentant l'offre entre le Petit et le Grand-Lancy.

M. BAERTSCHI : Un renvoi de la résolution en commission ferait que nous parlerions de cela à peu près à fin décembre, deux semaines après que le système est en place. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée de renvoyer en commission. Les raisons ont été données, manque de motrices, aussi impossibilité d'avoir un retour bidirectionnel sur les Palettes, ce sont les raisons officielles qu'on applique bien évidemment, ils ont pris du retard dans la commande de nouvelles motrices. La lettre que le Conseil administratif a envoyée ne vous a pas été donnée, nous allons vous la transmettre. Nous allons l'accompagner, si vous votez cette résolution, pour que le clou soit enfoncé un peu plus loin. C'est ce que nous pouvons vous dire actuellement, puis si la lettre ne vous semble pas assez musclée, nous ferons une lettre encore plus musclée que nous ferons signer évidemment dans ce cas par la Présidente du Conseil municipal.

M. PROGIN : A l'instar de beaucoup de mes collègues, je pense que c'est dommage qu'on n'arrive pas à dégager une unanimité sur ce sujet. Je n'arrive pas à m'empêcher de faire quelques parallèles avec certains arguments qui ont été énoncés dans le cadre d'un point de recyclage. Je trouve dommage que les priorités ne sont pas placées au bon endroit.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Nous avons une proposition de renvoi en commission.

***Le renvoi en commission est refusé.***

Nous avons une proposition qui serait de supprimer « même provisoirement » au dernier paragraphe.

***La proposition acceptée.***

***Résolution acceptée par 27 oui – 4 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).***

**15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

---

M. AESCHBACHER : Ce ne sera un secret pour personne, je vous annonce que nous irons devant le peuple concernant le centime additionnel. Nous aurons à ce moment-là, toutes les occasions pour expliquer notre position concernant le budget. Je prierai l'huissier de bien vouloir remettre le courrier annonçant que l'Alliance lancéenne pour une fiscalité raisonnable lance le référendum.

M. GOLAY : C'est plutôt une remarque, voire une inquiétude. J'ai pu lire dans l'excellente Tribune de Genève du 6 octobre, les positions de notre Conseiller administratif, M. Baertschi, concernant le projet Praille-Acacias-Vernets. M. Baertschi préfère des terrains de football sur la partie dite « camembert », et puis se dit, dans l'esprit de l'article, peu intéressé par des immeubles, des tours, je cite sa phrase : « le seul projet-clé envisagé sur ces terres, des tours dévolues aux activités à haute valeur ajoutée au lieu-dit « camembert » lui déplait ». Si je lis cet article, il se prononce aussi en disant que la commune n'acceptera pas tout et ce qui sera proposé dans ce fameux projet qui a fait, je vous le rappelle, lieu d'un consensus entre tous les acteurs, que ce soit dans les milieux immobiliers, au niveau des associations des locataires puisqu'il y a quasiment 1'000 LUP qui sont envisagés dans ce périmètre.

Je pense que lorsqu'on parle au niveau de rentrées fiscales, qui nous paraît tellement important aujourd'hui, refuser des tours qui nous amèneraient des deniers publics aussi importants, ce n'est pas tellement sain de prendre des positions de la sorte, alors que nous-mêmes n'avons pas encore débattu du sujet, il ne nous a pas encore été véritablement exposé. Là, M. Baertschi, je suis très étonné de votre position, alors que le Conseil municipal est seul à décider de ce qu'on fera de ce périmètre au niveau de la commune.

M. ERETZIAN : Je tenais à remercier M. Renevey d'avoir fait le nécessaire pour obtenir le label Cité de l'Energie, dont j'avais défendu la résolution en 2002 au nom de mon groupe Libéral-Radical, suite aux efforts qu'avait fait M. Spinucci. Je vous remercie au nom de notre groupe.

M. ZEHFUS : On parle du label Cité de l'Energie, je me réjouis de participer à la remise de ce dernier le vendredi 21 novembre dès 18.30 heures. Je constate comme tout le monde, j'ai reçu une invitation pour le vendredi 21 novembre pour l'exposition à la villa Bernasconi. Je n'ai pas le don d'ubiquité, je me demande si le Conseil administratif a prévu un bus-navette ?

M. MIZRAHI : Ensuite de la votation sur la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI, j'ai demandé au Conseil administratif, lors de la séance du Conseil municipal de juin 2007, quelle était la politique de la ville de Lancy en matière d'engagement et de maintien des personnes handicapées dans le monde professionnel.

Lors de la séance du 24 septembre 2007, le Conseiller administratif délégué nous a donné une réponse qui avait le mérite d'être claire et transparente. En substance, le taux de personnes avec handicap dans l'administration est de moins de 2 %, alors que ces personnes représentent 15 % de la population et que 50'000 d'entre elles recherchent du travail en Suisse. Cette constatation ne fait que confirmer les

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

observations faites par les opposants à la 5<sup>ème</sup> révision, à savoir que le principe voulu par le peuple « l'intégration avant la rente » n'est de loin pas réalisé et ne peut se réaliser sans politique volontariste, et nécessite des mesures claires et adaptées à cette problématique. Pourtant, le Conseil administratif, d'après les éléments de réponse qui ont été donnés, ne semble envisager une politique volontariste ni encore moins mesures concrètes, malgré le fait que la Ville, avec plus de 200 employé-e-s, dispose certainement de la taille critique pour ce faire.

La commune n'a certes pas l'obligation de mener une telle politique. Cela étant, l'art. 8 al. 2 oblige aux collectivités publiques, de manière générale, à prendre les mesures nécessaires pour éviter et/ou éliminer les discriminations, notamment à l'égard des personnes handicapées. En outre, je pense qu'il est du rôle de l'Etat au sens large, y compris la commune à l'échelon local, de prendre les mesures qui s'imposent en la matière et de tenir ainsi compte de la volonté populaire en termes d'intégration et d'égalité des personnes handicapées dans la vie professionnelle. Il ne s'agit pas de faire la charité ou du social, mais bien de fournir un emploi à des personnes qui ont des compétences à offrir mais ont besoin d'un environnement et de conditions adaptées à leur situation.

Au nom du groupe socialiste, je demande donc au Conseil administratif de proposer une politique volontariste en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées en fixant et prenant un catalogue :

1. De mesures pour garantir le maintien en emploi des personnes atteintes dans leur santé et encourager l'engagement de personnes handicapées, à tout le moins la non-discrimination à l'embauche
2. De mesures pour informer et encourager dans ce domaine les entreprises et institutions sises dans la commune et/ou celles qui sont mandatées par la Ville

Pour ce faire le Conseil administratif peut s'inspirer des propositions suivantes :

- Confier à une institution externe spécialisée la gestion des absences pour raisons de santé, dans le but de prévenir la survenance d'une invalidité, tout en respectant la protection de la sphère privée des personnes concernées ;
- Prévoir une formation de base des cadres dans le domaine de la prévention de l'invalidité professionnelle et de l'intégration de collaborateurs et collaboratrices handicapés ;
- Prévoir, au besoin, un accompagnement ou coaching externe des personnes concernées par l'intégration d'un collaborateur ou d'une collaboratrice handicapé ;
- Ancrer l'interdiction de discriminer à l'embauche et dans les rapports de travail dans le statut du personnel municipal, en tant que principe dont la violation peut être attaquée devant une instance de recours indépendante ;
- Prévoir qu'à qualifications équivalentes, une personne handicapée sera engagée de préférence, jusqu'à ce que l'administration compte un nombre de personnes handicapées comparable au taux de personnes handicapées dans la population, les collaborateurs handicapés devant être répartis harmonieusement dans les divers services et échelons professionnels ;
- Confier à une institution externe spécialisée le mandat de mener auprès des entreprises une campagne d'information ;
- Mettre sur pied une bourse de places de travail ouvertes aux personnes handicapées dans la commune ;
- Désigner une personne déléguée par la commune chargée d'aiguiller les entreprises et les personnes handicapées de la commune qui ont besoin de soutien ;
- Lors de l'attribution de mandats ou de marchés, prendre en compte la politique des entreprises soumissionnaires en matière d'égalité et d'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Pour s'aider dans son travail, le Conseil administratif peut aussi faire appel à des organismes ayant l'habitude de travailler dans l'intégration des personnes handicapées comme par exemple Intégration pour tous. Je remets en outre copie d'un extrait du guide « une administration communale accessible à tous » dont je vous recommande très vivement l'acquisition, si ce n'est déjà fait. Je vous remercie.

M. LANCE : Concernant l'intervention de M. Zehfus, il me semblait qu'au niveau de la villa Bernasconi, vous étiez convoqués dès 18 heures ; pour le label Cité de l'Energie, c'est à partir de 18.30 heures et mon

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

collègue Renevey prend la parole à 19 heures, donc vous avez largement le temps de venir au vernissage à la villa Bernasconi et ensuite aller au Petit-Lancy pour la remise du label Cité de l'Energie.

Par ailleurs, je dirais que vous êtes 35 Conseillers municipaux, c'est vrai que M. Zehfus est un fidèle de ces manifestations, par contre les autres, je dois regretter qu'il y ait aussi peu de gens qui participent à ce genre de manifestations, que ce soit aux vernissages ou aux manifestations organisés par la commune.

Concernant l'intervention de M. Mizrahi, il me semblait que nous vous avons effectivement répondu clairement à ce sujet. Notre façon de procéder me semblait claire, mais nous allons prendre en considération vos remarques. Je vous dirai que nous évoquons souvent, ce souci au niveau du Conseil administratif par rapport à certains collaborateurs de l'administration. C'est très volontiers que nous reprendrons votre proposition, éventuellement lors d'une séance au sein de la Commission de l'administration.

M. BAERTSCHI : Une explication à M. Golay. Je ne partage pas, et le Conseil administratif non plus, votre optimisme sur la manière dont les travaux préparatifs du PAV ont été faits. Au pas de charge, le Conseil d'Etat a mandaté des architectes et a fait un concours. Tout à coup on nous a dit, nous avons trouvé le super master plan qui va chapeauter ce PAV, veuillez en prendre connaissance, et nous en avons pris connaissance, et cela s'est arrêté là en terme de concertation entre l'Etat et les communes. Les communes, je parle de la ville de Genève, la ville de Carouge et la ville de Lancy.

Le Conseil d'Etat s'est aperçu que ce n'était peut-être pas aussi simple, il fallait quand même peut-être demander à d'autres personnes ce qu'elles en pensaient. C'est à ce moment-là, que l'Etat a dit que ce serait bien de faire le pilotage avec les communes, ce qui n'existait pas, donc jamais nous n'avons été consultés auparavant. En même temps, la Tribune de Genève s'est engagée très fortement dans ce PAV, en publiant je crois plus de 30 articles sur ce sujet, organisant un débat à Uni-Dufour, auquel j'ai participé, et là, il a bien été évoqué par le public que le déficit démocratique de participation est grand, M. Mark Muller l'a dit. Depuis ce moment-là, un groupe de pilotage s'est mis au travail, dont M. Nobs de Carouge, M. Pagani de la Ville de Genève, avec 3 Conseillers d'Etat ainsi que moi-même faisons partie, et ensemble, nous évoquons les différentes possibilités de faire évoluer ce PAV. Pourquoi le faire évoluer ? Simplement parce que les communes n'ont peut-être pas exactement les mêmes envies que l'Etat, de voir se développer un immense quartier qui sera vraiment très grand. Ce que nous avons dit, nous Ville de Lancy, c'est qu'il existe déjà sur le périmètre du « camembert » un projet qui s'appelle « Praille-Bachet » qui évoquait à cette époque-là, ce qu'on appelait la « plaine des sports », on est à côté du stade, et le groupe qui l'avait préparé, a dit que ce serait une bonne idée d'avoir ici des installations sportives.

Si nous avons repris cette idée, qui n'est pas une opposition aux 3 tours, l'article était un raccourci, c'est que nous souffrons sur la Ville de Lancy de manques d'installations sportives. Quand nous savons que sur Sovalp, et je vous invite à aller lundi prochain à 17.30 heures, vous aurez une présentation qui prévoit 168'000 m<sup>2</sup> d'activités hi-tech de cols blancs qui sont prévues sur Sovalp. J'ai dit aux journalistes, il va y avoir d'importantes activités, places de travail qui rapportent sur Sovalp et ce sera fait rapidement. Je vous rappelle qu'une commune ne vit pas seulement d'activités, mais vit aussi de sports, vit aussi d'activités sociales, nous n'avons pas oublié ceci, mais ceci actuellement n'est plus oublié dans un projet de loi que le Grand Conseil va lire, ceci est mentionné pour dire : attention, n'oubliez pas qu'il y a ce projet-là. Ce n'est donc pas une fin de non-recevoir, nous avons simplement dit nos intentions, ce n'est pas d'avoir que des places de travail, c'est aussi donner à la population des possibilités de faire du sport. L'avenir nous dira si ces 3 tours prévues sur le « camembert » sont techniquement possibles, il y a quelques doutes là-dessus. Ce n'est pas une opposition, nous avons dit : attention, pensez à ce que les communes disent.

M. GOLAY : Je voulais juste remercier M. Baertschi pour sa réponse.

**Séance ordinaire du 13 novembre 2008**

**16. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y en a pas.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : Je déclare la séance levée et je vous remercie.

La séance est levée à 22 heures 20.

**La Secrétaire :**

**Lucia BARBEY**

**La Présidente :**

**Anne-Claude JUIILLERAT VAN DER LINDEN**